



Assemblée générale

Distr. générale
15 novembre 2001
Français
Original: anglais

Cinquante-sixième session

Point 136 de l'ordre du jour

Financement de l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental

Budget de l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental pour la période allant du 1er juillet 2001 au 30 juin 2002

Rapport du Secrétaire général

Résumé

On trouvera dans le présent rapport le projet de budget de l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (ATNUTO) pour la période de 12 mois allant du 1er juillet 2001 au 30 juin 2002, dont le montant brut se chiffre à 490 060 000 dollars (montant net : 475 780 000 dollars), y compris les contributions volontaires en nature imputées au budget d'un montant de 60 000 dollars.

Sur le montant total des ressources prévues, 42 % environ sont destinés à couvrir les dépenses liées au personnel militaire. Les dépenses liées au personnel civil représentent 35 % du budget, les dépenses opérationnelles 20 % et les contributions du personnel 3 % du total. Moins de 1 % du montant total des ressources correspond à la rubrique « Autres programmes ».

La décision qu'est appelé à prendre l'Assemblée générale est indiquée au paragraphe 12 du présent rapport.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Aperçu général	1–12	4
II. Mandat politique de la mission	13	7
III. Plan des opérations et moyens nécessaires à son exécution	14–21	8
IV. Contributions faites au titre de l'accord sur le statut de la mission	22	9
V. Contributions volontaires et fonds d'affectation spéciale		9
A. Contributions volontaires		9
B. Fonds d'affectation spéciale		10
VI. État des remboursements aux gouvernements fournissant des contingents	23–26	10
A. États fournissant actuellement des contingents	23–24	10
B. État des remboursements	25–26	10
VII. Matériel appartenant aux contingents et soutien logistique autonome	27–30	11
A. Méthode de remboursement	27	11
B. Ressources nécessaires	28–30	11
VIII. Effectifs nécessaires	31–47	13
A. Modifications du tableau d'effectifs	31–47	13
B. Effectifs actuels et effectifs nécessaires		18
Annexes		
I. Prévisions de dépenses pour la période du 1er juillet 2001 au 30 juin 2002		19
A. Tableau récapitulatif		19
B. Répartition des ressources nécessaires (montants bruts) par catégorie		21
C. Informations supplémentaires		22
II. Prévisions de dépenses pour la période du 1er juillet 2001 au 30 juin 2002 : analyse		32
A. Coûts standard et coûts propres à la mission		32
B. Répartition des ressources par rubrique du budget : coûts standard et coûts propres à la mission		51
C. Dépenses non renouvelables		52
III. Application des recommandations antérieures du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires		56
IV. Application des recommandations antérieures du Comité des commissaires aux comptes et du Bureau des services de contrôle interne		57
V. Activités des organismes, fonds et programmes des Nations Unies au Timor oriental		58
A. Vue d'ensemble et analyse de l'aide au développement fournie au Timor oriental et de ses incidences sur les activités de coopération du système des Nations Unies		58

B.	Aide au développement	60
VI.	Organigrammes	62
A.	Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général et Administrateur transitoire	62
B.	Deuxième gouvernement de transition du Timor oriental et administration publique du Timor oriental	63
C.	Division de l'administration	64
	Carte	65

I. Aperçu général

1. Par sa résolution 1272 (1999) du 25 octobre 1999, le Conseil de sécurité a créé l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (ATNUTO) pour une période initiale allant jusqu'au 31 janvier 2001. Ultérieurement, par sa résolution 1338 (2001) du 31 janvier 2001, le Conseil a prorogé ce mandat jusqu'au 31 janvier 2002.

2. Au paragraphe 10 de sa résolution 1338 (2001), le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général de lui présenter d'ici au 30 avril 2001 un rapport sur l'accomplissement de son mandat par l'ATNUTO, qui comprenne en particulier une évaluation militaire et politique de la situation sur le terrain et de ses incidences en ce qui concerne les effectifs, la structure et le déploiement de l'ATNUTO, et il a annoncé son intention de prendre sans tarder des mesures appropriées sur la base de ce rapport, en prenant en compte les vues des pays pourvoyeurs de contingents. Au paragraphe 11 de la même résolution, le Conseil a souligné la nécessité d'une présence internationale substantielle au Timor oriental après l'indépendance, et a prié le Secrétaire général de lui faire des recommandations détaillées à cet égard dans les six mois suivant l'adoption de la résolution.

3. Dans ce contexte, le Contrôleur, dans sa lettre datée du 22 mars 2001, a informé le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires qu'il serait possible pour le Secrétariat d'élaborer un premier budget, d'un volume égal au précédent, pour la période allant du 1er juillet 2001 au 30 juin 2002, et de le présenter au Comité consultatif à sa session de mai 2001, mais qu'il ne pourrait être tenu compte de l'impact des décisions que le Conseil de sécurité serait amené à prendre non plus que des événements récents et à prévoir qui pourraient avoir des répercussions notables sur le niveau actuel de financement de la mission. Toutefois, cette façon de procéder pourrait paraître d'une utilité et d'un intérêt douteux dans la mesure où l'on savait que ces premières prévisions seraient bientôt dépassées et qu'elles devraient être refaites, rechapitrées et présentées de nouveau à une date ultérieure. Cela étant, le Contrôleur a prié le Comité consultatif d'envisager de recommander à l'Assemblée générale d'autoriser l'engagement et la mise en recouvrement pour la période allant du 1er juillet 2001 au 30 juin 2002 d'un montant brut de 282 millions de dollars (montant net : 273 025 800 dollars) correspondant à six mois de dépenses (du 1er juillet au 31 décembre 2001), sur la base du budget d'un montant brut de 563 millions de dollars (montant net : 546 051 600 dollars) pour la période allant du 1er juillet 2000 au 30 juin 2001 approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 55/228 A du 23 décembre 2000.

4. Compte tenu des considérations qui précèdent, le Comité consultatif, au paragraphe 10 de son rapport du 6 avril 2001 (A/55/874), a recommandé à l'Assemblée générale d'autoriser et de mettre en recouvrement le montant brut de 282 millions de dollars (montant net : 273 025 800 dollars) pour la période allant du 1er juillet au 31 décembre 2001 en ce qui concerne l'ATNUTO.

5. Dans son rapport daté du 2 mai 2001 (S/2001/436), le Secrétaire général a informé le Conseil que la date de l'élection de l'Assemblée constituante était prévue pour le 30 août 2001. En outre, il a fait savoir que son Représentant spécial avait créé un groupe de travail sur la planification post-ATNUTO afin d'entreprendre un examen complet de l'effectif à prévoir pour le personnel international et des

compétences qu'il devrait avoir pour appuyer le futur gouvernement et il a indiqué que les délibérations du groupe de travail se poursuivaient. Le Secrétaire général a également fait savoir qu'une cellule de mission intégrée avait été créée au Siège afin d'appuyer et de compléter l'action du groupe de travail et d'assurer la coordination entre les organisations concernées. En conclusion, le Secrétaire général a indiqué au Conseil qu'il était difficile de prévoir l'évolution de la situation politique compte tenu des incertitudes qui pesaient sur l'avenir, qu'il suivrait en permanence l'évolution de la situation et que le rapport qu'il présenterait à la fin du mois de juillet 2001 donnerait au Conseil une autre occasion d'examiner la question.

6. Sur la base des recommandations du Comité consultatif, l'Assemblée générale, par sa résolution 55/228 B du 14 juin 2001, a autorisé le Secrétaire général à engager des dépenses d'un montant brut de 282 millions de dollars (montant net : 273 025 800 dollars) pour la période allant du 1er juillet au 31 décembre 2001. Par la même résolution, l'Assemblée a décidé de répartir ce montant entre les États Membres. L'Assemblée a en outre, par la même résolution, ouvert un crédit d'un montant brut de 17 027 947 dollars (montant net : 14 943 699 dollars) destiné au compte d'appui aux opérations de maintien de la paix et un crédit d'un montant brut de 1 778 786 dollars (montant net : 1 597 340 dollars) destiné à la Base de soutien logistique, représentant la part des ressources nécessaires au titre du compte d'appui et de la Base pour la période du 1er juillet 2001 au 30 juin 2002 qui est à la charge de l'Administration transitoire.

7. Dans son rapport daté du 24 juillet 2001 (S/2001/719), le Secrétaire général a informé le Conseil des progrès réalisés dans le processus électoral devant aboutir aux élections en août 2001 de l'Assemblée constituante. En ce qui concerne la planification de la mission qui serait appelée à succéder à l'ATNUTO, le Secrétaire général a communiqué des informations actualisées sur les progrès des travaux menés par le groupe de travail chargé de planifier l'après-ATNUTO. Il a indiqué que le plan serait affiné de façon à correspondre à la structure d'un gouvernement indépendant du Timor oriental, lequel ne prendrait forme que lorsque les débats à l'Assemblée constituante auraient progressé. Le Secrétaire général a précisé qu'il était clair néanmoins que la taille de la mission serait sensiblement réduite et il a indiqué que son Représentant spécial donnerait des précisions sur cette réduction d'effectifs dans le cadre de l'examen du budget qui aurait lieu dans le courant de 2001. En conclusion, le Secrétaire général a fait savoir que l'Organisation des Nations Unies continuerait à préciser les plans en vue d'une mission destinée à prendre la relève de l'ATNUTO, à la lumière de l'évolution de la situation sur le terrain, et qu'il ferait de nouveau rapport au Conseil d'ici à la fin d'octobre 2001.

8. Dans son rapport daté du 18 octobre 2001 (S/2001/983 et Corr.1), le Secrétaire général a informé le Conseil de l'évolution de la situation politique, et en particulier de la bonne conduite des élections d'août 2001, du début du processus de rédaction de la Constitution, qui devait durer 90 jours, et de la formation d'un Conseil des ministres composé uniquement de Timorais orientaux. En ce qui concerne la mission appelée à succéder à l'ATNUTO, le Secrétaire général a fourni des indications plus détaillées sur la phase de transition et sur le plan qui avait été défini pour la composante militaire, la composante police civile et la composante civile de cette mission, et en particulier, sur la réduction progressive des effectifs et sur la nécessité de prévoir une centaine de fonctions essentielles pour lesquelles il n'existait pas de spécialistes locaux et qui étaient indispensables à la stabilité et au fonctionnement du Gouvernement.

9. Dans sa lettre datée du 30 octobre 2001, qui a été distribuée aux membres du Conseil de sécurité, le Secrétaire général a informé le Conseil que l'Assemblée constituante avait décidé, à une immense majorité, de lui recommander le 20 mai 2002 comme la date à prévoir pour l'indépendance du Timor oriental. Ultérieurement, dans sa déclaration datée du 31 octobre 2001 (S/PRST/2001/32), le Président du Conseil de sécurité a indiqué que le Conseil se félicitait des progrès politiques accomplis à ce jour sur la voie de l'instauration d'un État indépendant du Timor oriental et souscrivait à la recommandation de l'Assemblée constituante tendant à ce que l'indépendance soit déclarée le 20 mai 2002.

10. Le présent rapport contient le nouveau projet de budget relatif au fonctionnement de l'ATNUTO pour la période de 12 mois allant du 1er juillet 2001 au 30 juin 2002, dont le montant brut s'élève à 490 060 000 dollars (montant net : 475 780 000 dollars), y compris les contributions volontaires en nature imputées au budget, dont le montant représente 60 000 dollars.

11. Ces prévisions révisées pour la période allant du 1er juillet 2001 au 30 juin 2002 sont inférieures de 13 % (73 millions de dollars) au montant brut des ressources allouées pour la période précédente allant du 1er juillet 2000 au 30 juin 2001. Cette baisse se compose d'une diminution de 10,2 % des dépenses afférentes au personnel militaire, de 11,7 % des dépenses afférentes au personnel civil, de 19,4 % des dépenses opérationnelles, de 32,2 % du coût des autres programmes et de 15,7 % des contributions du personnel.

Tableau 1

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	1999/2000 Dépenses	2000/01 Crédits ouverts	2001/02 Prévisions de dépenses ^a	Augmentation/(diminution) proposée par rapport à 2000/2001	
				Montant	Pourcentage
Personnel militaire	98 689,6	230 940,5	207 386,2	(23 554,3)	(10,2)
Personnel civil	62 967,7	191 491,6	169 097,1	(22 394,5)	(11,7)
Dépenses opérationnelles	125 699,5	120 216,5	96 931,0	(23 285,5)	(19,4)
Autres programmes ^b	611,4	3 403,0	2 305,7	(1 097,3)	(32,2)
Contributions du personnel	4 041,8	16 948,4	14 280,0	(2 668,4)	(15,7)
Montant brut des ressources nécessaires^c	292 010,0	563 000,0	490 000,0	(73 000,0)	(13,0)
Contributions volontaires	–	60,0	60,0	–	–
Total	292 010,0	563 060,0	490 060,0	(73 000,0)	(13,0)

^a La répartition des ressources entre les coûts standard et les coûts propres à la mission est indiquée à l'annexe II.B.

^b Non compris le personnel.

^c Aucun crédit n'est prévu au titre du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix ni de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi.

Tableau 2
Ressources humaines

<i>Personnel civil et militaire</i>	<i>1999/2000^a</i>	<i>2000/01^a</i>	<i>2001/02^a</i>	<i>Augmentation/ (diminution) par rapport à 2000/2001</i>
Observateurs militaires	200	200	200	–
Contingents	8 950	8 950	8 950	–
Police civile	1 350	1 350	1 350	–
Police civile (unités constituées)	290	290	290	–
Personnel international	1 185	1 217	1 210	(7)
Administrateurs recrutés sur le plan national	13	19	–	(19)
Personnel local	1 892	2 026	2 021	(5)
Volontaires des Nations Unies	486	820	700	(120)

^a Effectifs maximaux autorisés.

12. La décision qu'est appelée à prendre l'Assemblée générale est la suivante :

a) Ouvrir, aux fins du fonctionnement de l'Administration transitoire durant la période de 12 mois allant du 1er juillet 2001 au 30 juin 2002, un crédit d'un montant brut de 490 millions de dollars (montant net : 475 720 000 dollars) comprenant le montant brut de 282 millions de dollars (montant net : 273 025 800 dollars) qu'elle a approuvé pour la période du 1er juillet au 31 décembre 2001 dans sa résolution 55/228 B;

b) Mettre en recouvrement, à raison d'un montant brut de 34 666 667 dollars par mois (montant net : 33 782 367 dollars), un montant brut supplémentaire de 208 millions de dollars (montant net : 202 694 200 dollars), compte tenu du montant brut de 282 millions de dollars (montant net : 273 025 800 dollars) déjà mis en recouvrement en vertu de sa résolution 55/228 B, au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat de l'Administration transitoire.

II. Mandat politique de la mission

(Résolution 1272 (1999) du Conseil de sécurité)

13. En créant l'ATNUTO le 25 octobre 1999, le Conseil de sécurité lui a confié la responsabilité générale de l'administration du Timor oriental et l'a habilitée à exercer l'ensemble des pouvoirs législatifs et exécutifs, y compris l'administration de la justice.

III. Plan des opérations et moyens nécessaires à son exécution

14. Les moyens nécessaires au fonctionnement de l'ATNUTO sont décrits dans les rapports en date des 4 octobre 1999 (S/1999/1024), 26 janvier 2000 (S/2000/53 et Add.1) et 26 juillet 2000 (S/2000/738) que le Secrétaire général a soumis au Conseil de sécurité.

15. Opération pluridimensionnelle intégrée, l'ATNUTO doit assumer l'entière responsabilité de l'administration du Timor oriental, y compris l'administration de la justice, pendant le processus de transition vers l'indépendance engagé conformément aux résultats de la consultation populaire. L'ATNUTO continuera d'être chargée d'assurer un environnement stable en matière de sécurité et de veiller à la stabilité dans la zone de la mission.

16. Le Comité consultatif national de 15 membres, créé en décembre 1999, est devenu le premier vecteur de la participation des Timorais orientaux au processus de prise de décisions de l'ATNUTO. Toutefois, il est devenu progressivement manifeste que sa composition devait être élargie pour faciliter une plus vaste participation au processus d'élaboration des politiques. En conséquence, un conseil consultatif national de 36 membres, tous Timorais orientaux, a été créé le 23 octobre 2000 en remplacement du Comité consultatif national. Le Conseil national a été nommé par l'Administrateur après consultation de représentants du Timor oriental dans divers secteurs.

17. À l'issue de l'élection le 30 août 2001 de l'Assemblée constituante composée de 88 membres, un nouveau cabinet de transition entièrement composé de Timorais orientaux et élargi, à présent désigné sous le nom de Conseil des ministres, a été nommé par l'Administrateur le 20 septembre 2001 de manière à refléter dans une large mesure les résultats des élections. L'Administration transitoire du Timor oriental a ensuite été réorganisée en tant que deuxième gouvernement de transition du Timor oriental et Administration publique du Timor oriental. Le deuxième gouvernement de transition se compose du Conseil des ministres (présidé par un ministre principal), de vice-ministres et de secrétaires d'État. L'Administration publique du Timor oriental se compose de 10 ministères : administration interne; santé; justice; finances; affaires économiques et développement; affaires étrangères et coopération; eau et travaux publics; communications et transport; éducation, culture et jeunesse; et agriculture et pêches. Le personnel international de l'ATNUTO devra continuer à fournir un appui à l'Administration publique du Timor oriental durant la période considérée. Parallèlement, la réduction des effectifs du personnel international détaché auprès de l'Administration publique du Timor oriental intervient progressivement de façon à en minimiser les incidences négatives sur la fourniture des services publics de base, ainsi que pour assurer la bonne progression de la mise en place d'une administration durable.

18. Au 31 octobre 2001, la composante militaire de l'ATNUTO comprenait 7 894 membres de contingents et 120 observateurs militaires. La composante militaire constitue une force dotée de moyens suffisants pour assurer la sécurité au Timor oriental jusqu'au déploiement complet de la Force de défense du Timor oriental. De pair avec la réduction des effectifs de la mission et le passage à la mission appelée à succéder à l'ATNUTO, l'effectif du personnel des contingents sera ramené à environ 5 000 personnes d'ici à juin 2002 selon le calendrier prévu de relève des

contingents. La Force continuera d'assurer la sécurité du Timor oriental, l'accent étant mis plus particulièrement sur le maintien d'une présence dotée de moyens d'action suffisamment puissants dans les zones frontalières.

19. Les 120 observateurs militaires assureront une présence effective dans les districts situés dans la zone de la mission et continueront d'exercer d'importantes fonctions de liaison, en particulier avec les forces armées indonésiennes.

20. Au 31 octobre 2001, la composante police civile de l'ATNUTO comprenait 1 470 observateurs de la police civile, dont 240 agents d'unités de police constituées. De pair avec la réduction des effectifs de la mission, le nombre d'observateurs de la police civile sera progressivement ramené à 1 250 personnes d'ici à juin 2002, à savoir 1 010 observateurs de police et 240 agents d'unités de police constituées. Les membres de la police civile continueront d'assurer le maintien de l'ordre et de participer à la mise en place au Timor oriental de forces de police crédibles, compétentes et impartiales.

21. L'ATNUTO a son quartier général à Dili. La mission est également déployée dans 13 districts et 65 sous-districts. L'ATNUTO aura un bureau de liaison à Jakarta (Indonésie) ainsi qu'un bureau à Denpasar (Indonésie). Le bureau de liaison de Kupang, au Timor occidental, est fermé depuis septembre 2000 et des négociations sont en cours quant aux dispositions à prendre en matière de sécurité en vue d'en permettre la réouverture. Une base d'appui logistique et administratif a également été établie à Darwin (Australie).

IV. Contributions faites au titre de l'accord sur le statut de la mission

22. La création de l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (ATNUTO) ayant été autorisée en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, il n'est pas nécessaire qu'un accord soit conclu entre l'ONU et le Gouvernement indonésien sur son statut au Timor oriental.

V. Contributions volontaires et fonds d'affectation spéciale

A. Contributions volontaires

(en dollars des États-Unis)

<i>Gouvernement/organisation</i>	<i>Contribution</i>	<i>Valeur</i>	
		<i>1er juillet 2000 -30 juin 2001</i>	<i>1er juillet 2001 -30 juin 2002</i>
Autorités du Territoire du Nord (Australie)	Locaux à usage de bureaux à Darwin	60 000	60 000

B. Fonds d'affectation spéciale

(en milliers de dollars des États-Unis)

Fonds d'affectation spéciale d'appui à la Force multinationale déployée au Timor oriental	
Solde d'ouverture au 1er janvier 2001	5 366,2
Recettes	109 276,4
Dépenses	38 161,4
Solde de clôture du 30 juin 2001	76 481,2
Fonds d'affectation spéciale pour l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental	
Solde d'ouverture au 1er janvier 2000	8 767,6
Recettes ^a	42 951,7
Dépenses	21 594,7
Ajustements au titre de périodes antérieures ^b	598,1
Solde de clôture au 30 juin 2001	30 722,7

^a À l'exclusion des contributions volontaires en nature du Gouvernement australien, d'une valeur de 699 471,97 dollars.

^b Ce montant représente la contribution volontaire pour 1999 du Gouvernement du Brunéi Darussalam.

VI. État des remboursements aux gouvernements fournissant des contingents

A. États fournissant actuellement des contingents

23. Les États qui fournissent actuellement des contingents sont les suivants : Australie, Bangladesh, Brésil, Chili, Danemark, Égypte, Fidji, France, Irlande, Jordanie, Kenya, Malaisie, Mozambique, Népal, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Philippines, Portugal, République de Corée, Singapour, Slovaquie et Thaïlande.

24. Les Gouvernements jordanien et portugais ont chacun mis une unité d'intervention rapide à la disposition de l'ATNUTO.

B. État des remboursements

25. Les dépenses engagées jusqu'au 31 mars 2001 au titre des contingents et des unités de police constituées ont été intégralement remboursées.

26. Pour la période du 1er avril au 31 octobre 2001, le montant dû aux États ayant fourni des contingents ou des unités de police constituées s'élève à 63,4 millions de dollars. Les taux standard de remboursement aux pays ayant fourni des contingents pour l'exercice 2001/02 tiennent compte des taux révisés approuvés par l'Assemblée générale dans sa résolution 55/274 du 14 juin 2001, et représentent donc deux

relèvements consécutifs de 2 % au 1er juillet 2001 et au 1er janvier 2002, respectivement.

VII. Matériel appartenant aux contingents et soutien logistique autonome

A. Méthode de remboursement

27. Des accords ont été signés entre l'ONU et les Gouvernements de l'Allemagne, de l'Australie, du Brésil, du Canada, du Chili, de Fidji, de l'Irlande, de la Jordanie, du Kenya, de la Malaisie, du Népal, de la Nouvelle-Zélande, du Pakistan, des Philippines et de la Thaïlande. Ces accords prévoient l'application des taux de remboursement correspondant à la location avec services et au soutien autonome approuvés par l'Assemblée générale dans sa résolution 50/222 du 11 avril 1996. Ces taux ont été ultérieurement révisés et approuvés par l'Assemblée générale dans sa résolution 55/274.

B. Ressources nécessaires

1. Matériels majeurs

28. Les montants qu'il faudra rembourser à des gouvernements au titre des matériels majeurs sont estimés à 29 260 700 dollars pour les pays ayant fourni des contingents et à 871 900 dollars pour ceux ayant fourni des unités de police constituées. Ces ressources ont été calculées sur la base des taux révisés approuvés par l'Assemblée générale dans sa résolution 55/274.

2. Soutien autonome

29. Conformément à la résolution 55/274 de l'Assemblée générale, le montant de 38 235 600 dollars prévu pour rembourser aux pays fournissant des contingents ou des unités de police constituées les dépenses de soutien autonome qu'ils auront engagées se répartit comme suit :

Soutien autonome

(en milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Pays ayant fourni des contingents</i>	<i>Pays ayant fourni des unités de police constituées</i>	Total
Restauration	2 279,4	77,3	2 356,7
Transmissions – HF	1 304,7	24,9	1 329,6
Transmissions – téléphone	1 040,1	20,7	1 060,8
Transmissions – VHF/HF-MF	4 106,3	142,4	4 248,7
Matériel de bureau	1 956,2	66,7	2 022,9
Matériel électrique	2 357,9	81,8	2 439,7
Génie (matériel mineur)	1 350,0	46,9	1 396,9
Neutralisation des explosifs et munitions	121,7	–	121,7

<i>Catégorie</i>	<i>Pays ayant fourni des contingents</i>	<i>Pays ayant fourni des unités de police constituées</i>	Total
Blanchissage et nettoyage	1 906,4	64,8	1 971,2
Matériel de campement	1 559,4	66,4	1 625,8
Matériel d'hébergement	2 942,3	113,1	3 055,4
Services sanitaires de base	155,6	5,9	161,5
Services sanitaires de niveau I	1 128,2	43,3	1 171,5
Services sanitaires de niveau II	2 650,1	–	2 650,1
Services sanitaires de niveau III	3 190,3	–	3 190,3
Services sanitaires – dentaires seulement	229,8	–	229,8
Services sanitaires – zones à risque épidémiologique élevé	447,0	–	447,0
Services sanitaires – sang et produits dérivés du sang	1,6	–	1,6
Observation diurne	80,4	3,1	83,5
Observation nocturne	1 548,3	35,2	1 583,5
Observation – déploiement	378,9	16,0	394,9
Fournitures pour la défense des périmètres	2 861,6	98,8	2 960,4
Magasins divers – literie	1 288,0	44,5	1 332,5
Magasins divers – mobilier	1 799,6	61,5	1 861,1
Magasins divers – détente et loisirs	520,8	17,7	538,5
Total	37 204,6	1 031,0	38 235,6

3. Facteurs propres à la mission

30. Les facteurs servant à majorer les taux mensuels de remboursement pour dédommager les pays qui fournissent des contingents et des unités de police constituées appelés à intervenir dans des conditions extrêmement difficiles sont indiqués ci-après.

<i>Facteurs propres à la mission</i>	<i>Pourcentage</i>
Facteur contraintes du milieu	1,0
Facteur usage opérationnel intensif	1,0
Facteur actes d'hostilité/abandons forcés	1,0
Facteur différentiel de transport	1,0-5,5

VIII. Effectifs nécessaires

A. Modifications du tableau d'effectifs

	Nombre de postes		
	Actuels	Proposés	Écart net
Personnel international			
Secrétaire général adjoint	1	1	–
Sous-Secrétaire général	4	3	(1)
D-2	9	9	–
D-1	29	29	–
P-5	97	96	(1)
P-4	178	177	(1)
P-3	285	283	(2)
P-2/P-1	55	55	–
Total partiel	658	653	(5)
Agents des services généraux (1re classe)	20	20	–
Agents des services généraux (autres classes)	175	173	(2)
Total partiel	195	193	(2)
Service mobile	364	364	–
Service de sécurité	–	–	–
Total partiel	364	364	–
Total, personnel international	1 217	1 210	(7)
Personnel local	2 026	2 021	(5)
Personnel national (administrateurs)	19	–	(19)
Volontaires des Nations Unies	820	700	(120)
Total partiel	2 865	2 721	(144)
Total	4 082	3 931	(151)

31. Le tableau d'effectifs proposé fait apparaître une diminution de 151 postes (7 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 5 sur le plan local, 19 fonctionnaires nationaux (administrateurs) et 120 Volontaires des Nations Unies). Parmi les postes supprimés, 12 (7 postes de fonctionnaires internationaux et 5 postes d'agents locaux) étaient affectés au Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général à l'aide humanitaire et au relèvement d'urgence, lequel a été fermé le 31 décembre 2000. En outre, compte tenu de l'expérience acquise, 19 postes de fonctionnaires nationaux ne seront pas renouvelés. Les effectifs de l'administration de l'ATNUTO et de l'Administration transitoire au Timor oriental seront progressivement réduits mais en revanche, il est prévu d'augmenter le nombre de Volontaires des Nations Unies au cours de la deuxième moitié de la

période considérée afin de déployer 260 personnes supplémentaires, soit un total de 700 personnes, en vue des élections présidentielles.

**Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général
et Administrateur transitoire**

32. Avec la création du deuxième gouvernement de transition du Timor oriental, le 20 septembre 2001, la gestion au quotidien de l'administration transitoire, qui était assurée par l'Administrateur transitoire adjoint, relèvera désormais de la responsabilité du Conseil des ministres, dirigé par le Ministre principal. L'organigramme du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général sera donc revu de manière à tenir compte du transfert du Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (également Administrateur transitoire adjoint), qui faisait auparavant partie de l'Administration transitoire au Timor oriental, soit un total de 11 postes (1 poste de Sous-Secrétaire général, 1 D-1, 1 P-5, 1 P-4, 3 P-3, 3 agents des services généraux (autres classes) et 1 agent local). Au total, 39 postes (1 D-2, 1 D-1, 4 P-5, 7 P-4, 12 P-3, 1 agent du service mobile, 4 agents des services généraux (autres classes), 3 agents locaux et 6 Volontaires des Nations Unies) seront nécessaires pour pourvoir trois nouveaux services qui seront créés au sein de ce bureau, à savoir le Groupe des affaires politiques, le Groupe d'enquête sur les crimes graves et le Groupe des politiques et de la planification. Le Groupe des affaires politiques, qui comprend des postes auparavant affectés au Département des affaires politiques, constitutionnelles et électorales, participera à des négociations avec le Gouvernement indonésien en vue de seconder le Ministère des affaires étrangères et de la coopération du Timor oriental. Le Groupe d'enquête sur les crimes graves est chargé de mener à bien d'ici à la fin du premier semestre de 2002, sous la responsabilité du Représentant spécial adjoint, des enquêtes sur 10 affaires prioritaires ayant trait à des crimes contre l'humanité et de procéder aux mises en accusation. Le Groupe des politiques et de la planification sera chargé des travaux de planification et de préparation en vue de l'installation de la mission qui doit succéder à l'ATNUTO. Ces trois nouveaux groupes seront créés au moyen du redéploiement de 39 postes actuellement approuvés pour l'Administration transitoire au Timor oriental.

33. Le Bureau des droits de l'homme a été rebaptisé Groupe des droits de l'homme et le Bureau du vérificateur interne des comptes a été rebaptisé Bureau du vérificateur résident. Le Bureau de liaison de Kupang, au Timor oriental, ayant été fermé en septembre 2000, le service qui portait auparavant le nom de Bureaux de liaison a été rebaptisé Bureau de Jakarta. Les postes qui avaient été alloués au Bureau de liaison de Kupang demeureront vacants jusqu'à ce que le bureau soit rouvert. Neuf postes de fonctionnaires nationaux actuellement autorisés ne figureront donc pas dans le tableau d'effectifs proposé.

34. Les changements proposés ci-dessus dans l'organigramme du Bureau se traduiront par une augmentation nette de 41 postes (50 postes redéployés moins 9 postes supprimés), ce qui fera 310 postes au total contre 269 postes actuellement autorisés. L'organigramme du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général figure à l'annexe VI.A.

**Administration publique du Timor oriental
(anciennement Administration transitoire au Timor oriental)**

35. En raison de la création du deuxième gouvernement de transition, on réorganisera l'Administration transitoire au Timor oriental afin de créer une nouvelle administration dénommée Administration publique du Timor oriental. Celle-ci comprendra 10 ministères de manière à ressembler plus étroitement au futur gouvernement indépendant. Sur l'effectif autorisé actuel, à savoir 1 329 postes, 50 postes au total seront redéployés vers le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général, comme indiqué au paragraphe 32 ci-dessus. Il en résultera un nouveau tableau d'effectifs pour l'Administration publique du Timor oriental, qui comprendra 1 159 postes. Toutefois, le deuxième gouvernement de transition et l'Administration publique du Timor oriental n'étant pas encore entièrement constitués, on ne connaît pas encore dans le détail la répartition des postes proposés. L'organigramme de l'Administration publique figure à l'annexe VI.B.

**Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général
à l'aide humanitaire et au relèvement d'urgence**

36. Ainsi qu'il a été proposé dans le rapport sur le financement de l'ATNUTO pour la période du 1er juillet 2000 au 30 juin 2001, le Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général à l'aide humanitaire et au relèvement d'urgence a été progressivement réduit, jusqu'à être supprimé le 31 décembre 2000. Les 12 postes (1 poste de Sous-Secrétaire général, 1 P-5, 1 P-4, 2 P-3, 2 postes d'agent des services généraux (autres classes) et 5 agents locaux) qui étaient autorisés pour le Bureau ne figurent pas dans le tableau d'effectifs proposé pour la période considérée.

Bureau du commandant de la Force

37. Aucun changement n'est proposé concernant les 13 postes actuellement autorisés (1 poste de Sous-Secrétaire général, 1 poste d'agent des services généraux (1re classe), 1 poste d'agent des services généraux (autres classes) et 10 postes d'agent local).

Division de l'administration

38. Un total de 2 459 postes est actuellement autorisé pour la Division de l'administration. Les effectifs proposés pour la période considérée tiennent compte de la suppression de 10 postes de fonctionnaires nationaux, ce qui donne un effectif total révisé de 2 449 postes. Les effectifs de la mission étant réduits, l'organigramme de la Division de l'administration a été revu et simplifié de manière à mieux assurer les services administratifs et à faciliter l'installation en temps voulu de la mission qui doit succéder à l'ATNUTO, vers la fin de la période 2001/02. Les changements apportés aux effectifs le seront exclusivement au moyen du redéploiement de postes à l'intérieur de la Division, comme indiqué en détail ci-après. On trouvera à l'annexe II.C l'organigramme de la Division de l'administration.

39. Aucun changement n'est prévu dans les effectifs du Groupe du budget et du contrôle des coûts, du Groupe de la sécurité aérienne, de la Section de la sécurité et du Groupe de l'administration des districts. Ces services continueront de faire directement rapport au Directeur de l'Administration.

Services administratifs

40. L'organigramme des Services administratifs, tel qu'il est proposé, comportera quatre nouveaux services : le Groupe des réclamations, la Commission d'enquête, la Section des services médicaux et la Base arrière de Darwin (administration et logistique). Le Groupe des réclamations et la Commission d'enquête seront transférés, sans changement dans les effectifs, du Bureau du Directeur de l'Administration aux Services administratifs afin de faciliter la délégation de pouvoirs et de simplifier les procédures d'établissement des rapports. De même, la Section des services médicaux (qui porte actuellement le nom de Section médicale) passera des Services d'appui intégrés aux Services administratifs, sans que ses effectifs soient changés, afin de mieux tenir compte du rôle de la Section en ce qui concerne les services administratifs fournis.

41. La Section du personnel conservera ses effectifs actuels à l'exception de 10 postes de fonctionnaires nationaux, qu'il est proposé de supprimer. Deux postes d'agent des services généraux (autres classes) seront redéployés depuis la Section des finances, l'un au Groupe de la gestion des marchés, dans la Section des services généraux, l'autre à la Base arrière de Darwin (administration et logistique). Un poste d'agent du Service mobile sera redéployé de la Section des achats au Groupe de la gestion des marchés (Section des services généraux).

42. Un groupe de la gestion des marchés sera créé au sein de la Section des services généraux afin de faciliter la gestion et le suivi des marchés. Ce nouveau groupe servira d'interlocuteur pour assurer la succession de l'ATNUTO en ce qui concerne les marchés en cours et les marchés futurs. Le Groupe de la gestion des marchés comprendra un chef du groupe (P-3), un responsable des marchés (P-2), quatre administrateurs des marchés (Service mobile) et un assistant administratif [agent des services généraux (autres classes)]. En dehors d'un poste P-3 et de deux postes d'agent du Service mobile, qui figurent déjà dans le tableau d'effectifs de la Section des services généraux, le personnel supplémentaire sera obtenu au moyen du redéploiement de postes depuis la Section de l'approvisionnement (1 agent du Service mobile), la Section consolidée des opérations logistiques (1 P-2), la Section des achats (1 agent du Service mobile) et la Section des finances [1 agent des services généraux (autres classes)].

43. La Base arrière de Darwin (administration et logistique) sera chargée de contrôler les mouvements du personnel venant du Timor oriental ou s'y rendant et passant par Darwin, ainsi que les mouvements de marchandises à l'intérieur de la zone de la mission. Elle sera constituée d'un fonctionnaire d'administration (P-3), d'un assistant financier [Services généraux (autres classes)] et de cinq assistants d'administration/de logistique (agents locaux). Ces postes proviendront de la Section de l'approvisionnement (1 P-3), de la Section des finances [1 agent des services généraux (autres classes)] et de la Section consolidée des opérations logistiques (5 agents locaux).

Services d'appui intégrés

44. La Section des services électroniques, la Section du génie et la Section des transports seront maintenues avec leurs effectifs actuels au sein des Services d'appui intégrés. La Section des opérations aériennes et la Section de l'approvisionnement seront maintenues avec des effectifs révisés, trois postes étant redéployés à l'intérieur de la Division de l'administration. La Section des opérations logistiques

et le Groupe du contrôle des mouvements seront fusionnés pour former la Section consolidée des opérations logistiques. Enfin, une cellule de liquidation sera créée, tandis que la Section médicale sera transférée aux Services administratifs.

45. En raison du caractère complémentaire des fonctions remplies par la Section des opérations logistiques et le Groupe du contrôle des mouvements, ces deux services seront regroupés au sein de la Section consolidée des opérations logistiques. Alors que les deux services actuels comptent au total 168 postes, la nouvelle section sera dotée de 157 postes, 11 postes étant redéployés vers d'autres services à l'intérieur de la Division de l'administration. Les effectifs proposés pour la nouvelle section se composeront d'un chef de section (P-5), d'administrateurs chargés de la logistique et du contrôle des mouvements (2 P-4, 5 P-3 et 1 P-2) et d'assistants de logistique (37 agents du Service mobile, 3 agents des services généraux (autres classes), 84 agents locaux et 24 Volontaires des Nations Unies).

46. La cellule de liquidation sera créée pour faciliter la planification et la coordination de la liquidation de l'ATNUTO, le démarrage de la mission qui doit lui succéder et le transfert de fonctions entre les deux missions. La cellule comprendra trois administrateurs chargés du soutien logistique (1 P-4 et 2 P-3), trois assistants de logistique (Service mobile) et un commis d'administration (agent local). Elle sera constituée au moyen du redéploiement de postes qui se trouvent actuellement à la Section de l'approvisionnement (1 P-4), à la Section des opérations aériennes (1 P3) et à la Section consolidée des opérations logistiques (1 P-3, 3 agents du Service mobile et 1 agent local).

47. Les dotations en effectifs actuels et proposés sont indiquées dans la section B ci-après.

B. Effectifs actuels et effectifs nécessaires

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur										Agents des services généraux et catégories apparentées					Total général		
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Service mobile		Autres classes	Service de sécurité	Personnel local	Administrateurs nationaux	Volontaires des Nations Unies			
									Total	classe								
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général et Administrateur transitoire																		
Effectifs actuels	1	1	2	4	11	17	52	-	88	4	4	13	-	118	9	33	269	
Effectifs proposés	1	2	3	6	16	25	67	-	120	5	4	20	-	122	-	39	310	
Administration publique du Timor oriental (anciennement Administration transitoire au Timor oriental)																		
Effectifs actuels	-	1	6	23	73	128	169	40	440	32	2	78	-	112	171	-	606	1 329
Effectifs proposés	-	-	5	21	68	120	154	40	408	31	2	71	-	104	167	-	480	1 159
Bureau du Représentant spécial adjoint (aide humanitaire et relèvement d'urgence)																		
Effectifs actuels	-	1	-	-	1	1	2	-	5	-	-	2	-	2	5	-	-	12
Effectifs proposés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bureau du commandant de la Force																		
Effectifs actuels	-	1	-	-	-	-	-	-	1	-	1	1	-	2	10	-	-	13
Effectifs proposés	-	1	-	-	-	-	-	-	1	-	1	1	-	2	10	-	-	13
Division de l'administration																		
Effectifs actuels	-	-	1	2	12	32	62	15	124	328	13	81	-	422	1 722	10	181	2 459
Effectifs proposés	-	-	1	2	12	32	62	15	124	328	13	81	-	422	1 722	-	181	2 449
Total																		
Effectifs actuels	1	4	9	29	97	178	285	55	658	364	20	175	-	559	2 026	19	820	4 082
Effectifs proposés	1	3	9	29	96	177	283	55	653	364	20	173	-	557	2 021	-	700	3 931

Annexe I

Prévisions de dépenses pour la période du 1er juillet 2001 au 30 juin 2002

A. Tableau récapitulatif

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de charges à répartir	(1)	(2)	(3)	(4)
	<i>1er décembre 1999 au 30 juin 2000</i>	<i>1er juillet 2000 au 30 juin 2001</i>	<i>1er juillet 2001 au 30 juin 2002</i>	
	<i>Dépenses^a</i>	<i>Montants répartis^{b, c}</i>	<i>Prévisions de dépenses</i>	
			<i>Montant total</i>	<i>Dépenses non renouvelables</i>
I. Personnel militaire				
1. Observateurs militaires	4 610,1	6 424,3	4 725,0	–
2. Contingents	61 005,8	150 153,8	132 793,0	–
3. Autres dépenses afférentes au personnel militaire				
a) Matériel appartenant aux contingents	18 916,8	35 367,9	30 132,6	–
b) Soutien logistique autonome	12 650,0	36 994,5	38 235,6	–
c) Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité	1 506,9	2 000,0	1 500,0	–
Total partiel (rubrique 3)	33 073,7	74 362,4	69 868,2	–
Total (catégorie I)	98 689,6	230 940,5	207 386,2	–
II. Personnel civil				
1. Police civile	20 173,0	64 292,2	52 456,1	–
2. Personnel international et personnel local	36 582,7	109 917,9	96 587,8	–
3. Volontaires des Nations Unies	6 212,0	17 281,5	20 053,2	–
4. Personnel fourni par les gouvernements	–	–	–	–
5. Observateurs électoraux civils	–	–	–	–
Total (catégorie II)	62 967,7	191 491,6	169 097,1	–
III. Dépenses opérationnelles				
1. Locaux/hébergement	21 476,6	8 467,6	6 580,9	2 058,5
2. Remise en état des infrastructures	3 310,4	9 400,0	2 957,0	2 957,0
3. Transports	19 162,4	13 536,8	6 362,6	28,8
4. Opérations aériennes	18 310,6	55 210,1	58 870,6	–
5. Opérations navales	492,1	2 035,9	1 351,4	35,0
6. Transmissions	22 144,0	14 884,1	3 616,0	561,2
7. Matériel divers	15 746,2	4 862,3	1 600,8	1 300,8
8. Fournitures et services	5 154,1	10 319,7	10 909,8	–

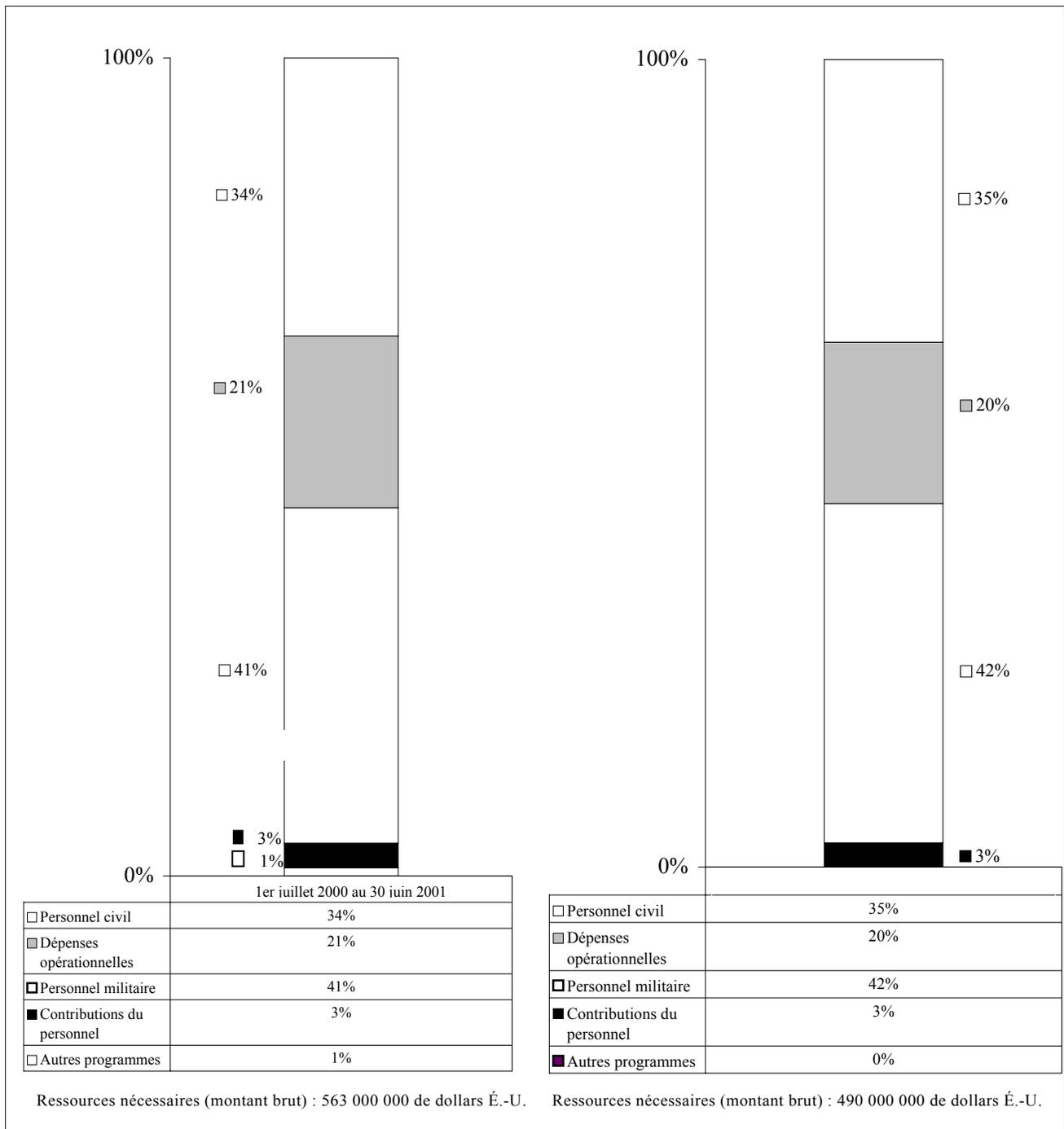
Catégorie de charges à répartir	(1)	(2)	(3)	(4)
	1er juillet 2001 au 30 juin 2002			
	1er décembre 1999 au 30 juin 2000	1er juillet 2000 au 30 juin 2001	Prévisions de dépenses	
	Dépenses ^a	Montants répartis ^{b, c}	Montant total	Dépenses non renouvelables
9. Fret aérien et de surface				
a) Transport de matériel appartenant aux contingents	12 959,4	–	3 181,9	3 181,9
b) Fret et camionnage par les soins d'entreprises privées	6 943,7	1 500,0	1 500,0	–
Total partiel (rubrique 9)	19 903,1	1 500,0	4 681,9	3 181,9
Total (catégorie III)	125 699,5	120 216,5	96 931,0	10 123,2
IV. Autres programmes				
1. Fournitures et services liés aux élections	–	1 750,0	1 384,3	–
2. Programmes d'information	611,4	1 550,0	734,5	195,5
3. Programmes de formation	–	103,0	186,9	–
4. Programmes de déminage	–	–	–	–
5. Assistance au désarmement et à la démobilisation	–	–	–	–
Total (catégorie IV)	611,4	3 403,0	2 305,7	195,5
V. Base de soutien logistique des Nations Unies (Brindisi)	–	–	–	–
VI. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	–	–	–	–
VII. Contributions du personnel	4 041,8	16 948,4	14 280,0	–
Total brut (catégories I à VII)	292 010,0	563 000,0	490 000,0	10 318,7
VIII. Recettes provenant des contributions du personnel	(4 041,8)	(16 948,4)	(14 280,0)	–
Total net (catégories I à VIII)	287 968,2	546 051,6	475 720,0	10 318,7
IX. Contributions volontaires en nature budgétisées	–	60,0	60,0	–
X. Contributions volontaires en nature non budgétisées	–	–	–	–
Total	292 010,0	563 060,0	490 060,0	10 318,7

^a Montants figurant à l'annexe I du rapport sur l'exécution du budget (A/55/925).

^b Les montants répartis ont été calculés sur la base du crédit ouvert par l'Assemblée générale dans sa résolution 55/228 A du 23 décembre 2000.

^c Aucune ressource n'était à prévoir au titre du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix et du financement de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi.

B. Répartition des ressources nécessaires (montants bruts) par catégorie^{a, b}



^a Les autres programmes représentent moins de 1 % du total des ressources.

^b Les chiffres ayant été arrondis, le total peut ne pas être égal à 100 %.

C. Informations supplémentaires

1. Les effectifs de l'ATNUTO, approuvés par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1272 (1999), comprennent 200 observateurs militaires, 8 950 soldats et 1 640 membres de la police civile (dont 290 membres d'unités constituées). Les prévisions de dépenses au titre du personnel militaire et civil ont été établies sur la base des effectifs déployés pour la période de juillet à octobre 2001 et du déploiement prévu par la suite. Les ressources demandées pour les observateurs militaires doivent permettre de couvrir le coût du déploiement de 120 observateurs, conformément à la recommandation contenue dans le rapport du Secrétaire général en date du 26 juillet 2000 (S/2000/738). Les prévisions relatives aux contingents tiennent compte de la réduction progressive de leurs effectifs, qui doivent être ramenés de 7 865 hommes en juillet 2001 à 5 000 hommes en juin 2002, ainsi que des taux révisés de remboursement des dépenses afférentes aux contingents approuvés par l'Assemblée générale dans sa résolution 55/274 du 14 juin 2001. Les prévisions concernant les observateurs de la police civile, y compris les unités constituées, tiennent compte de la réduction progressive des effectifs, qui doivent être ramenés de 1 470 hommes en juillet 2001 à 1 250 en juin 2002. Les ressources demandées au titre des unités constituées de la police civile tiennent également compte des taux révisés de remboursement des dépenses afférentes aux contingents. Les traitements du personnel international ont été établis sur la base des coûts standard à New York pour 30 % des postes et des barèmes des traitements du personnel engagé pour la mission pour les 70 % restants. En ce qui concerne les dépenses communes du personnel, une réduction de 31 % a été appliquée dans le cas du personnel international nommé à titre régulier et du personnel engagé pour la mission, compte tenu des chiffres relevés au cours de la période précédente. En outre, un taux de vacance de postes de 40 % a été appliqué aux dépenses afférentes au personnel international pour tenir compte de la réduction progressive des effectifs au cours de la période considérée, ainsi que de la réduction de l'indemnité de subsistance (missions) depuis le 1^{er} février 2001. Sur la base de l'expérience acquise dans le cadre de la mission, aucun crédit n'a été prévu au titre des administrateurs recrutés sur le plan national, car il ne sera pas nécessaire de pourvoir les postes correspondants. Les dépenses au titre du personnel local ont été calculées sur la base du barème des traitements en vigueur pour Dili au 1^{er} février 2000, et un taux de vacance de postes de 18 % a été appliqué pour tenir compte de la réduction progressive des effectifs au cours de la période considérée. Les dépenses opérationnelles ont été calculées sur la base des contrats actuels d'appui logistique ainsi que de l'expérience acquise au cours de l'exercice financier précédent.

Personnel militaire

Montant réparti : 230 940 500 dollars; montant prévu : 207 386 200 dollars; écart : (23 554 300 dollars)

2. Le montant prévu à cette rubrique doit permettre de financer le coût des observateurs militaires (4 725 000 dollars), des contingents (132 793 000 dollars), du matériel appartenant aux contingents (30 132 600 dollars), du soutien logistique autonome (38 235 600 dollars) et des indemnités en cas de décès ou d'invalidité (1 500 000 dollars).

Observateurs militaires

3. Conformément à la recommandation contenue dans le rapport du Secrétaire général en date du 26 juillet 2000 (S/2000/738), 120 observateurs militaires doivent être déployés au cours de la période considérée. Les ressources demandées doivent permettre de couvrir le coût de la relève du personnel, compte tenu de la réduction du coût moyen des relèves qui a été ramené à 4 500 dollars par personne sur la base des dépenses antérieures, des indemnités d'habillement et d'équipement, ainsi que des indemnités de subsistance (missions) au taux réduit, ainsi qu'il est indiqué dans l'annexe II.A.

4. Le montant demandé est inférieur de 26 % par rapport à celui de la période 2000/01, compte tenu de la réduction du nombre d'observateurs déployés au cours de la période considérée.

Contingents

5. Le montant prévu tient compte de la réduction progressive du nombre de soldats, qui doit être ramené de 7 865 en juillet 2001 à 5 000, d'ici juin 2002, et sera inférieur de 25 % au coût total du déploiement des effectifs autorisés. Comme il est indiqué à l'annexe II.A, ce montant tient également compte des taux révisés de remboursement au titre de la solde de base, de l'indemnité versée aux spécialistes et de l'indemnité d'habillement et d'équipement, approuvés par l'Assemblée générale dans sa résolution 55/274, qui se traduisent par une augmentation de 3 % par rapport au montant prévu en application des taux de remboursement précédents. En dépit de l'augmentation des taux de remboursement des dépenses afférentes aux contingents, les prévisions de dépenses sont inférieures de 12 % à celles de la période précédente, en raison de la réduction du nombre de soldats déployés au cours de la période à l'examen.

6. Le montant demandé au titre des voyages tient compte du mouvement des contingents, conformément au calendrier prévu pour les relèves et de la réduction du coût moyen des relèves, qui a été ramené de 1 300 à 1 200 dollars, sur la base des dépenses antérieures. Les montants prévus aux rubriques Rations, Détente et loisirs et Indemnité journalière, tiennent compte de la réduction progressive du personnel, conformément aux taux indiqués à l'annexe II.A.

Autres dépenses afférentes au personnel militaire

7. Le montant prévu doit permettre de rembourser le coût du matériel appartenant aux contingents et du soutien logistique autonome aux gouvernements fournissant des contingents et des unités de police constituées, comme indiqué à l'annexe II.A. Il tient compte des taux révisés de remboursement approuvés par l'Assemblée générale dans sa résolution A/55/274. Compte tenu de l'état actuel des engagements non réglés au titre des indemnités en cas de décès ou d'invalidité, le montant prévu à cette rubrique a été réduit de 50 % environ par rapport au total des ressources nécessaires calculé sur la base d'un effectif moyen pour les observateurs militaires et les membres de la police civile déployés au cours de la période à l'examen (3 201 600 dollars). Le montant demandé est inférieur de 6 % à celui qui avait été demandé pour la période 2000/01 en raison du rapatriement de matériel appartenant aux contingents au cours de la période considérée.

Personnel civil

Montant réparti : 191 491 600 dollars; montant prévu : 169 097 100 dollars; écart : (22 394 500 dollars)

8. Le montant prévu à cette rubrique doit permettre de financer les dépenses au titre de la police civile (52 456 100 dollars), du personnel international et local (96 587 800 dollars) et des Volontaires des Nations Unies (20 053 200 dollars).

Police civile

9. Eu égard à la réduction progressive des effectifs de la mission, le montant demandé a été calculé en tenant compte du fait que le nombre d'observateurs de la police civile doit être ramené de 1 230 en juillet 2001 à 1 010 en juin 2002 et que 240 unités constituées de la police civile doivent être déployées au cours de la période considérée. Le montant prévu doit permettre de couvrir le coût du déploiement et du rapatriement des membres de la police civile et d'assurer une relève, en tenant compte de la réduction du coût moyen de chaque relève qui a été ramené à 4 500 dollars sur la base de l'expérience acquise. Les prévisions de dépenses tiennent compte également de la réduction du montant de l'indemnité de subsistance (missions), qui a été ramené de 109 dollars à 95 dollars au 1er février 2001. Les ressources prévues pour les 240 membres d'unités constituées de la police civile tiennent compte de la réduction du coût de chaque relève qui a été ramené de 1 300 dollars à 1 200 dollars par personne, ainsi que des taux révisés de remboursement au titre de la solde de base, de l'indemnité versée aux spécialistes et de l'indemnité d'habillement et d'équipement des membres des unités constituées, approuvés par l'Assemblée générale dans la résolution 55/274.

10. Le montant demandé est inférieur de 18 % à celui de la période 2000-2001, en raison de la réduction de l'effectif moyen déployé, compte tenu de la réduction progressive du personnel prévue au cours de la période considérée. Les montants prévus au titre du remboursement des dépenses afférentes aux contingents, calculés sur la base des taux révisés approuvés par l'Assemblée générale dans sa résolution 55/274, font apparaître une augmentation de 3 % par rapport à la période précédente.

Personnel international et personnel local

11. Les prévisions de dépenses au titre du personnel international tiennent compte des effectifs déployés pour la période de juillet à octobre 2001 et de la réduction progressive du personnel durant la période de novembre 2001 à juin 2002. Elles ont été calculées sur la base des coûts standard à New York pour 30 % des postes et des barèmes des traitements pour les nominations d'une durée limitée dans le cas de 70 % des postes de la catégorie des administrateurs et des agents du Service mobile. Sur la base de l'expérience acquise, les dépenses communes de personnel, calculées sur la base des coûts standard pour les fonctionnaires recrutés sur le plan international, ont été réduites de 31 % pour tenir compte du fait que les besoins en personnel engagé pour la mission sont moindres. Le montant prévu au titre de l'indemnité de subsistance (missions) tient compte du fait que le montant de cette indemnité a été ramené de 109 dollars à 95 dollars au 1er février 2001. En outre, un taux de vacance de postes de 40 % a été appliqué aux prévisions de dépenses au titre des traitements, des dépenses communes de personnel et de l'indemnité de

subsistance (missions) pour tenir compte de la réduction progressive des effectifs au cours de la période considérée.

12. Compte tenu de l'expérience de la mission, aucun montant n'a été prévu pour financer le coût de 19 postes d'administrateur national, qu'il ne sera pas nécessaire de pourvoir. Les prévisions de dépenses au titre du personnel local ont été établies sur la base des effectifs déployés pour la période de juillet à octobre 2001 et compte tenu de la réduction progressive des effectifs pendant la période de novembre 2001 à juin 2002. Elles ont été calculées sur la base des barèmes de traitements en vigueur pour Dili au 1er février 2000, et un taux de vacance de postes de 18 % a été appliqué pour tenir compte de la réduction progressive des effectifs. Les dépenses communes de personnel sont estimées à 30 % du montant total des traitements nets, sur la base de l'expérience de la mission.

13. Les effectifs du personnel civil international appuyant l'Administration transitoire au Timor oriental ont été réduits de 35 % en juillet 2001. À la date de l'indépendance, le 20 mai 2002, ces effectifs seront réduits au total de 75 %.

14. Le montant prévu doit permettre de couvrir les coûts des services de 25 consultants qui seront utilisés dans le domaine des droits de l'homme, pour les enquêtes sur les crimes graves, les affaires judiciaires et d'autres secteurs de l'administration publique. Le montant prévu a été calculé sur la base de contrats d'une durée moyenne de deux mois, pour un coût moyen mensuel de 10 000 dollars par consultant. Les ressources prévues au titre du personnel temporaire ont trait aux services de nettoyage assurés par des agents payés à la journée.

15. Le montant demandé au titre des frais de voyage du personnel en mission permettra de financer les voyages que le Représentant spécial du Secrétaire général et ses collaborateurs effectueront au Siège, en Australie, au Portugal et dans des pays de la région pour y tenir des consultations politiques. Il couvrira également les déplacements que le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général et ses collaborateurs effectueront à l'intérieur de la région pour y tenir des consultations sur des questions politiques et économiques et des questions concernant la sécurité. En outre, il couvrira les déplacements que des hauts fonctionnaires de l'ATNUTO et du Département des opérations de maintien de la paix effectueront entre le Siège et la zone de la mission pour des consultations sur des questions politiques, administratives, financières, techniques, militaires et logistiques. Des ressources sont également prévues pour financer la participation à deux conférences de donateurs (une à Oslo en décembre 2001 et une autre à déterminer). Les ressources prévues doivent en outre permettre de financer le coût de voyages liés à la réalisation d'audits internes, à des consultations militaires, à des examens administratifs et budgétaires et à des achats dans la zone de la mission, ainsi qu'à des déplacements à l'intérieur de cette zone. Sur la base de l'expérience acquise, des ressources supplémentaires ont été prévues pour financer les voyages effectués par le chef du Groupe d'enquête sur les crimes graves pour des consultations sur l'application de la justice dans la région, ainsi que ceux effectués par l'Équipe de sélection et d'évaluation des membres de la police civile, aux fins de la sélection du personnel à déployer. Des ressources sont enfin prévues pour les frais de voyage aux fins de la formation du personnel. On trouvera des informations détaillées sur la ventilation des montants prévus au titre des frais de voyage à l'annexe II.A.

16. Le montant demandé à cette rubrique est inférieur de 12 % à celui qui avait été prévu pour l'exercice financier 2000/01, du fait de la réduction progressive des effectifs de la mission.

Volontaires des Nations Unies

17. Le montant demandé a été établi sur la base du nombre de Volontaires effectivement déployés de juillet à octobre 2001 et du déploiement prévu pour la période de novembre 2001 à juin 2002. Un facteur de déploiement différé de 5 % a été appliqué pour tenir compte du déploiement échelonné, de janvier à avril 2002, de 260 Volontaires supplémentaires chargés de fournir un appui pour les élections présidentielles. Les dépenses prévues ont été calculées sur la base d'un coût mensuel de 2 920 dollars par personne, conformément au mémorandum d'accord signé par le Bureau des Volontaires des Nations Unies à Bonn et compte tenu d'une réduction de 30 % par rapport au coût total du déploiement de l'effectif actuellement autorisé de 820 Volontaires. Bien que le nombre moyen de Volontaires déployés au cours de la période considérée soit inférieur à celui de la période 2000/01, les montants prévus sont supérieurs de 16 % à ceux de cette période, qui avaient été établis déduction faite d'une partie de la réduction budgétaire approuvée par l'Assemblée générale.

Dépenses opérationnelles

Montant réparti : 120 216 500 dollars; montant prévu : 96 931 000 dollars; écart : (23,285,500 dollars)

18. Le montant prévu doit permettre de financer les dépenses afférentes aux rubriques Locaux/hébergement (6 580 900 dollars), Remise en état des infrastructures (2 957 000 dollars), Transport (6 362 600 dollars), Opérations aériennes (58 870 600 dollars), Opérations navales (1 351 400 dollars), Transmissions (3 616 000 dollars), ainsi que le coût du matériel divers (1 600 800 dollars), des fournitures et services (10 909 800 dollars) et du fret aérien et de surface (4 681 900 dollars).

19. Le montant demandé est inférieur de 23 285 500 dollars à celui de la période 2000/01, ce qui représente une diminution de 19 %, imputable essentiellement à la réduction des dépenses non renouvelables, notamment pour l'achat de véhicules, de matériel de communications et de matériel divers, ainsi qu'à la baisse des dépenses renouvelables aux rubriques Locaux/hébergement, Remise en état des infrastructures, Carburant pour les véhicules et les opérations navales, Communications par réseaux commerciaux et Fournitures diverses. Cette réduction est cependant en partie compensée par une augmentation du montant prévu pour les opérations aériennes, les services divers et le fret aérien et de surface.

Locaux/hébergement

20. Les ressources prévues au titre de la location de locaux doivent permettre de couvrir les frais de location du bureau de liaison de Jakarta, du bureau de Denpasar, de locaux dans l'enclave de Oecussi, de locaux dans la Maison des organismes des Nations Unies à Dili pendant trois mois, d'un entrepôt de carburant à Same et d'aires de stationnement à l'aéroport international de Darwin. Aucun montant n'est demandé pour le bureau de liaison de Kupang (Timor occidental), fermé depuis septembre 2000, ni pour des locaux à usage de bureaux à Darwin, le gouvernement

du Territoire du Nord ayant confirmé qu'il continuerait à mettre ces locaux à la disposition de l'ATNUTO à titre gratuit au cours de la période considérée. On trouvera dans l'annexe II.A des informations détaillées sur les dépenses prévues au titre de la location de locaux.

21. Le montant prévu au titre de l'aménagement et de la rénovation des locaux, des fournitures d'entretien et de la construction de locaux/bâtiments préfabriqués inclut le coût du transfert du siège de l'ATNUTO dans de nouveaux locaux à Dili, ceux où la mission est actuellement installée devant être utilisés par l'Administration publique du Timor oriental qui vient d'être mise en place. Les montants prévus pour les services d'entretien et les services collectifs de distribution ont été calculés sur la base des dépenses antérieures.

22. Le montant demandé à cette rubrique est inférieur de 22 % à celui prévu pour la période 2000/01. Cette réduction est imputable essentiellement à la diminution des dépenses prévues pour la location de locaux et les services collectifs de distribution.

Remise en état des infrastructures

23. Les ressources demandées à cette rubrique doivent permettre de couvrir le coût de la remise en état de pistes d'atterrissage à Baucau, Suai, Maliana et Oecussi, de la réfection de la route principale entre Baucau et Viqueque et des réparations et de l'entretien périodiques des routes qui servent d'axes principaux de ravitaillement, ainsi que de la réparation des ponts dans la zone de la mission. Elles sont inférieures de 68 % au montant prévu pour la période 2000/01, au cours de laquelle la plupart des réparations nécessaires ont été effectuées.

Transports

24. Le parc de véhicules de l'ATNUTO comprendra les 1 348 véhicules appartenant à l'ONU et 1 438 véhicules appartenant aux contingents, soit une réduction de 1 962 véhicules au titre de cette dernière catégorie par rapport à la période précédente du fait de la réduction progressive des effectifs militaires au cours de la période considérée.

25. La réduction de 53 % des ressources prévues à ce titre tient essentiellement au fait que l'achat de nouveaux véhicules ne s'impose plus. En outre, bien que le prix du carburant soit passé de 0,32 dollar à 0,33 dollar le litre au cours de la période considérée, le montant demandé tient compte de la diminution de la quantité de carburant consommé du fait de la réduction progressive du parc automobile des contingents et de la baisse de 5 % du carburant destiné aux véhicules appartenant à l'ONU qui découlent de la réduction des opérations de la mission. Cette baisse tient également au fait que les frais de livraison et de distribution du carburant relèvent désormais de la catégorie des services divers, ainsi qu'à la diminution du montant demandé pour l'assurance des véhicules par rapport aux années passées. On trouvera à l'annexe II.A des renseignements détaillés sur les ressources nécessaires en vue des opérations de transport.

Opérations aériennes

26. Les prévisions de dépenses à ce titre doivent permettre de financer une flotte de 21 hélicoptères et quatre avions. Les ressources prévues au titre de la

location/affrètement et de l'assurance responsabilité ont été estimées sur la base des marchés conclus avec des entreprises privées et des lettres d'attribution. Aucun montant n'est nécessaire pendant la période considérée au titre du déploiement/retrait et de la peinture/préparation. Les prévisions correspondant aux carburants et lubrifiants tiennent compte du fait que les taux de consommation de carburant varient pour les hélicoptères et les avions. Le montant prévu au titre de l'assurance responsabilité et risques de guerre est fondé sur les tarifs en vigueur pour l'assurance des appareils affrétés auprès d'entreprises privées. On trouvera à l'annexe II.A des renseignements détaillés sur la location des appareils.

27. Les ressources prévues doivent permettre de couvrir les nouveaux besoins en matière de services et matériel de contrôle de la circulation aérienne pour rendre les aéroports de Dili, Baucau et Suai conformes aux normes internationales relatives à la sûreté d'exploitation, y compris la gestion des pistes et des aérogares, les services marchandises et passagers, la maintenance des avions, les services d'urgence/de secours en cas d'accident, l'entretien du matériel et le contrôle de la circulation aérienne. Le montant prévu à la rubrique Frais d'atterrissage et manutention au sol, allocation pour frais de subsistance des équipages et entreposage du carburant et des conteneurs tient compte des dépenses effectives au cours de la période précédente.

28. Les estimations au titre de cette rubrique sont en hausse de 7 % par rapport à celles de 2000/01. L'ATNUTO doit réduire ses effectifs militaires et civils au cours de la période considérée mais elle dépendra toujours dans une large mesure des hélicoptères et des avions afin d'assurer au plus vite un soutien aérien dans les secteurs ouest et central et dans l'enclave d'Oecussi, en raison du mauvais état de l'infrastructure routière dans la zone de la mission. Les appareils serviront à effectuer des patrouilles d'observation et à réaliser des activités de liaison et des opérations de transport de troupes, de réapprovisionnement à des fins logistique et d'évacuation sanitaire/médicale.

Opérations navales

29. Le montant demandé couvre la location de deux engins de débarquement lourds suivant les modalités énoncées dans la lettre d'attribution pour une période de deux mois (juillet et août 2001), d'un engin de débarquement moyen aux termes d'un contrat de location (en fonction des besoins) se chiffrant à 30 000 dollars par mois, et d'un engin de débarquement lourd affrété auprès d'une société privée pour une période de neuf mois à compter d'octobre 2001 et pour un montant de 80 000 dollars par mois. Ce dernier engin a été affrété auprès d'une société privée pour remplacer un engin de même type dont le contrat de location était venu à échéance le 31 août 2001. Les frais de préparation du matériel sont liés au déploiement de l'engin de débarquement lourd affrété auprès d'une société privée. La diminution du montant demandé pour le carburant est due au fait que seuls deux navires seront nécessaires au cours de la période considérée contre trois pendant la période précédente et tient compte des dépenses effectives au cours de la période précédente.

30. Les ressources prévues au titre de cette rubrique sont en diminution de 34 % par rapport à 2000/01 en raison de la révision à la baisse des besoins en carburant et du coût de l'entretien, mais aussi de l'annulation de l'achat prévu des cinq navires de soutien requis pour assurer le déploiement de l'unité de police maritime.

Transmissions

31. Les ressources demandées visent à financer le remplacement d'une petite partie du matériel de transmission, d'atelier et d'essai dépassé/endommagé. Celles qui sont destinées à couvrir des dépenses renouvelables tiennent compte de la réduction d'effectifs de la mission et des dépenses effectives de la période précédente.

32. Le montant demandé à cette rubrique est en baisse de 76 % par rapport à celui de la période précédente du fait que l'achat de matériel de transmission supplémentaire ne s'impose plus et que le coût des communications par réseaux commerciaux devrait baisser.

Matériel divers

33. Compte tenu de la réduction d'effectifs de la mission, les prévisions de dépenses doivent essentiellement permettre de financer le remplacement du matériel usé/endommagé, notamment le mobilier de bureau, le matériel informatique, le matériel d'observation, les citernes à eau et fosses septiques, le matériel médical et dentaire, l'équipement destiné à l'hébergement et du matériel divers. Le montant demandé au titre de cette rubrique accuse une diminution de 67 % par rapport à 2000/01, qui tient en grande partie à ce que l'acquisition de matériel supplémentaire ne s'impose plus.

Fournitures et services

34. L'augmentation du montant prévu au titre des services divers s'applique à presque toutes les catégories de services, à l'exception des demandes d'indemnisation et règlements. Elle est fondée sur l'expérience de la mission pendant la période précédente et tient compte des besoins supplémentaires en services contractuels de traduction et de restauration et de l'imputation des frais de livraison et de distribution de carburant sur cette rubrique et non plus sur celle des opérations de transport. L'augmentation du montant prévu au titre des services de traitement des données tient compte des chiffres de la période précédente. La hausse du coût des services de sécurité est due à l'emploi de vigiles locaux qui sont rémunérés au jour le jour. Elle se chiffre à 10 % et tient compte de l'expérience passée de la mission. On trouvera à l'annexe II.A des renseignements détaillés sur le coût prévu du matériel divers.

35. Les prévisions de dépenses au titre des fournitures diverses sont presque toutes en diminution compte tenu de la réduction des effectifs de la mission, à l'exception de celles portant sur les fournitures électriques qui sont en hausse du fait du transfert du quartier général de l'ATNUTO à Dili. Elles sont inférieures de 10 % à celles de 2000/01 en raison du retrait progressif des effectifs militaires et civils.

Fret aérien et de surface

36. Les prévisions de dépenses au titre de cette rubrique doivent financer le transport du matériel appartenant aux contingents dans le cadre du retrait progressif de la composante militaire de la mission, ainsi que le fret et le camionnage par les soins d'entreprises privées. Elles sont fondées sur l'expérience passée et tiennent compte du transfert du matériel de l'ATNUTO vers la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi ou à d'autres missions de maintien de la paix. Leur

augmentation est entièrement liée au coût du transport du matériel appartenant aux contingents qui n'avait pas été prévu dans le budget de la période précédente.

Autres programmes

Montant réparti : 3 403 000 dollars; montant prévu : 2 305 700 dollars; écart : (1 097 300 dollars)

37. Le montant demandé à cette rubrique représente le coût des fournitures et services liés aux élections (1 384 300 dollars), des programmes d'information (734 500 dollars) et des programmes de formation (186 900 dollars).

Fournitures et services liés aux élections

38. Le montant prévu doit servir à financer la tenue des élections à l'Assemblée constituante qui doivent avoir lieu en août et les prévisions de dépenses liées à la tenue des élections présidentielles avant la déclaration d'indépendance du 20 mai 2002. Il doit permettre de financer l'achat des fournitures nécessaires à la tenue des élections et de couvrir le coût des services de cinq consultants pendant cinq mois et de scrutateurs pour les élections d'août 2001 et les élections présidentielles. Il est en baisse de 21 % par rapport à 2000/01 du fait de la diminution des fournitures nécessaires compte tenu des chiffres de la période précédente.

Programmes d'information

39. Les prévisions de dépenses concernent le remplacement d'une petite partie du matériel et tiennent compte de la diminution des dépenses renouvelables liées aux programmes de radio et de télédiffusion et d'information écrite de l'ATNUTO. Elles sont en baisse de 53 % par rapport à la période précédente du fait essentiellement de la diminution des dépenses non renouvelables et renouvelables compte tenu des chiffres passés.

Programmes de formation

40. Le montant prévu doit permettre de financer l'achat de divers types de fournitures et de services connexes nécessaires à l'organisation de stages de formation à l'administration du personnel, à la communication et aux techniques de l'information à l'intention du personnel de l'ATNUTO, soit dans la zone de la mission soit en dehors de cette zone. Il est en hausse de 82 % par rapport à la période précédente et a été fixé sur la base des sommes effectivement dépensées entre juillet et octobre 2001 et des dépenses prévues pour la période qui suit.

Contributions du personnel

Montant réparti : 16 948 400 dollars; montant prévu : 14 280 000 dollars; écart : (22 668 400 dollars)

41. Le montant inscrit à cette rubrique représente la différence entre les émoluments bruts et nets, c'est-à-dire le montant de la contribution du personnel applicable aux fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies conformément au Statut du personnel. Les contributions du personnel sont établies compte tenu d'un

taux de vacance de postes de 40 % pour le personnel international et de 18 % pour le personnel local qu'explique la réduction prévue des effectifs de la mission.

Annexe II

Prévisions de dépenses pour la période du 1er juillet 2001 au 30 juin 2002 : analyse

A. Coûts standard et coûts propres à la mission

Description	Montant précédent	Effectif moyen	Prévisions de dépenses			Explication
			Coût standard	Coût unitaire ou coût journalier	Coût mensuel	
(en dollars É.-U.)						
1. Indemnité de subsistance (missions)						
Timor oriental	109		^a	95		Taux en vigueur depuis le 1er février 2001.
Darwin						
30 premiers jours	131		^a	131		Taux en vigueur depuis le 11 juin 1999.
Après 30 jours	98			98		<i>Idem.</i>
2. Frais de voyage (aller)						
Observateurs militaires	2 500		^a	2 250		Expérience de la mission.
Contingents			^a			
Personnel d'infanterie	650		400	600		Expérience de la mission.
Personnel d'appui	650		800	600		<i>Idem.</i>
Police civile	2 500			2 250		<i>Idem.</i>
Police civile – unités constituées	650			600		<i>Idem.</i>
3. Personnel militaire						
Observateurs militaires	142	120				Réduction progressive du personnel.
Contingents	7 834	6 716				<i>Idem.</i>
Personnel d'infanterie	5 301	4 563				
Personnel d'appui	2 277	1 923				
Officiers d'état-major	256	230				
4. Remboursement aux gouvernements fournissant des contingents						
a) Soldes et indemnités	988					
Du 1er juillet au 31 décembre 2001			1 008	1 008		Conformément à la résolution 55/274 de l'Assemblée générale.

Description	Montant précédent	Effectif moyen	Prévisions de dépenses				Explication	
			Coût standard	Coût unitaire ou coût journalier		Coût mensuel		Coût annuel
				(en dollars É.-U.)				
Du 1er janvier au 30 juin 2002			1 028		1 028		<i>Idem.</i>	
b) Indemnité de spécialiste	291							
Du 1er juillet au 31 décembre 2001			297		297		Conformément à la résolution 55/274 de l'Assemblée générale.	
Du 1er janvier au 30 juin 2002			303		303		<i>Idem.</i>	
Infanterie			10 %		10 %		Payable à raison de 10 % de l'unité.	
Soutien logistique			25 %		25 %		Payable à raison de 25 % de l'unité.	
5. Indemnité d'habillement et d'équipement								
Observateurs militaires			200			200		
Contingents	70							
Du 1er juillet au 31 décembre 2001			71		71		Conformément à la résolution 55/274 de l'Assemblée générale.	
Du 1er janvier au 30 juin 2002			73		73		<i>Idem.</i>	
Police civile			200			200		
6. Détente et loisirs								
Permissions de détente	10,50		10,50	10,50			Indemnité payable pour une durée maximale de 7 jours échelonnée sur une période de six mois.	
Matériel de détente	9,00		9,00		9,00		Pour les officiers d'état-major du quartier général uniquement.	
7. Rations								
Rations	6,75		^a	6,75			Compte tenu du contrat en vigueur.	
Eau en bouteille	1,15		^a	1,15			<i>Idem.</i>	
8. Indemnité journalière	1,28		1,28	1,28				

Description	Montant précédent	Effectif moyen	Prévisions de dépenses				Explication
			Coût unitaire ou coût standard		Coût mensuel	Coût annuel	
			Coût standard	Coût journalier			
9. Matériel appartenant aux contingents							
Contingents							
Gros matériel	34 519 400				29 260 700		Conformément aux taux révisés approuvés par l'Assemblée générale dans sa résolution 55/274; tient compte de la réduction progressive du personnel.
Police civile – unités constituées							
Gros matériel	848 500				871 900		Conformément aux taux révisés approuvés par l'Assemblée générale dans sa résolution 55/274.
10. Soutien logistique autonome							
	36 994 500				38 235 600		Conformément aux taux révisés approuvés par l'Assemblée générale dans sa résolution 55/274.
Contingents							
	36 177 000				37 204 600		
Police civile – unités constituées							
	817 500				1 031 000		
11. Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité							
	40 000		40 000	40 000			1 % de l'effectif total (observateurs militaires, contingents et police civile).
12. Personnel civil							
Police civile	1 320	1 218					Réduction progressive du personnel.
Police civile – unités constituées	265	240					Non déploiement de l'unité maritime.
Personnel international	972	726					Taux de vacance de postes de 40 % compte tenu de la réduction progressive du personnel.
Administrateurs recrutés sur le plan national	18	–					D'après l'expérience de la mission, il n'est pas nécessaire de pourvoir les postes.
Personnel local	1 823	1 746					Taux de vacance de postes de 18 % compte tenu de la réduction progressive du personnel.

Description	Montant précédent	Effectif moyen	Prévisions de dépenses				Explication	
			Coût standard	Coût unitaire ou coût journalier		Coût mensuel		Coût annuel
				(en dollars É.-U.)				
Volontaires des Nations Unies	607	572					Réduction progressive du personnel; taux de déploiement différé de 5 % correspondant à 260 personnes supplémentaires qui apporteront leur appui lors des élections présidentielles.	
13. Remboursement aux gouvernements fournissant des contingents de police civile (unités constituées)								
Soldes et indemnités	988							
Du 1er juillet au 31 décembre 2001			1 008		1 008		Conformément à la résolution 55/274 de l'Assemblée générale.	
Du 1er janvier au 30 juin 2002			1 028		1 028		<i>Idem.</i>	
Indemnité de spécialiste	291							
Du 1er juillet au 31 décembre 2001			297		297		Conformément à la résolution 55/274 de l'Assemblée générale.	
Du 1er janvier au 30 juin 2002			303		303		<i>Idem.</i>	
			10 %		10 %		Payable à raison de 10 % de l'unité.	
Indemnité d'habillement et d'équipement	70							
Du 1er juillet au 31 décembre 2001			71		71		Conformément à la résolution 55/274 de l'Assemblée générale.	
Du 1er janvier au 30 juin 2002			73		73		<i>Idem.</i>	
Permissions de détente	10,50		10,50	10,50			Indemnité payable pour une durée maximale de sept jours échelonnée sur une période de six mois.	
Rations	6,75		^a	6,75			Compte tenu du contrat en vigueur.	
Eau en bouteille	1,15		^a	1,15			<i>Idem.</i>	
Indemnité journalière	1,28		1,28	1,28				
14. Personnel local								
Traitements nets	250		^a		250		Calculés sur la base de la classe G-4, échelon 1 du barème des traitements entré en vigueur le 1er février 2000.	

Description	Montant précédent	Effectif moyen	Prévisions de dépenses				Explication
			Coût unitaire ou coût journalier		Coût mensuel	Coût annuel	
			Coût standard	Coût journalier			
(en dollars É.-U.)							
Dépenses communes de personnel	75		^a		75		Évaluées à 30 % du montant total des traitements nets.
Contributions du personnel	58		^a		58		
15. Administrateurs recrutés sur le plan national							
Traitements nets	1 158		^a		–		D'après l'expérience de la mission, il n'est pas nécessaire de pourvoir les postes.
Dépenses communes de personnel	458		^a		–		
Contributions du personnel	267		^a		–		
16. Consultants	200 000		^a			500 000	25 experts dans les domaines des droits de l'homme, des crimes graves et d'autres secteurs de l'administration publique.
17. Heures supplémentaires	80 100		^a			78 600	1,5 % du montant total des traitements du personnel local.
18. Personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires)	60 000		^a			246 000	Pour le personnel d'entretien payé à la journée.
19. Prime de risque	–			1 000	–		Supprimée au 1er mars 2000.
20. Volontaires des Nations Unies							
Contrat de service	2 920		^a		2 920		Sur la base du mémorandum d'accord conclu avec les Volontaires des Nations Unies à Bonn.
21. Autres frais de voyage	771 200		^a			1 000 000	Plus de voyages que prévu en raison du passage à la mission suivante; tient compte de l'expérience de la mission.
Voyages effectués par le Représentant spécial et des fonctionnaires à destination de New York, de l'Australie, du Portugal et de divers pays de la région	145 000					180 000	Consultations et réunions sur des aspects politiques.
Voyages effectués par le Représentant spécial adjoint dans la région	50 000					80 000	Consultations sur des questions politiques, économiques et de sécurité.

Description	Montant précédent	Effectif moyen	Prévisions de dépenses				Explication
			Coût unitaire ou coût standard		Coût mensuel	Coût annuel	
			Coût standard	Coût journalier			
Conseiller militaire	7 000					7 000 Consultations et réunions sur des aspects militaires.	
Sélection des agents de la police civile et équipe d'évaluation	–					40 000 Sélection des observateurs de la police civile.	
Chef de l'administration	8 000					16 000 Examens budgétaires et consultations sur des questions administratives.	
Cadres du Département des opérations de maintien de la paix	65 000					100 000 Consultations sur des questions politiques, logistiques et militaires.	
Groupe d'enquête sur les crimes graves	–					60 000 Consultations sur des questions judiciaires dans la région.	
Fonctionnaires de la Division de l'administration et de la logistique des missions	60 000					60 000 Finances, assistance technique et appui logistique.	
Contrôle interne	21 200					22 000 Deux vérificateurs des comptes pour une période de 28 jours.	
Conférences des donateurs	155 000					130 000 Pour appuyer la tenue de deux conférences durant la période.	
Formation	60 000					100 000 Formation, dans la région et ailleurs, à des questions concernant l'administration, les communications, la technologie de l'information et d'autres questions techniques.	
Achats	50 000					50 000 Achat de biens et de services pour la mission.	
Voyages dans la zone de la mission	150 000					155 000 Pour des questions administratives, financières et logistiques.	
22. Location de locaux							
Bureau de liaison de Jakarta	4 000		^a		2 500	Expérience de la mission.	
Bureau de liaison de Kupang	270		^a		–	Fermé depuis septembre 2000.	
Locaux à Denpasar	165		^a		133	Expérience de la mission.	
Locaux dans l'enclave d'Oecussi	800		^a		800		
Maison des Nations Unies à Dili	–		^a		2 033	Uniquement pour la période de trois mois allant de juillet à septembre 2001.	

Description	Montant précédent	Effectif moyen	Prévisions de dépenses				Explication
			Coût unitaire ou coût journalier		Coût mensuel	Coût annuel	
			Coût standard	Coût journalier			
Station d'approvisionnement en carburant (Same)	–		<i>a</i>		300		Pour la distribution de carburant destiné aux groupes électrogènes et aux véhicules.
Parc de stationnement (Darwin)	–		<i>a</i>		125		Pour les véhicules de l'ATNUTO à l'aéroport international de Darwin.
Entrepôts (Darwin)	5 000		<i>a</i>		–		Utilisation des entrepôts de la compagnie maritime commerciale.
Centre de formation de la police civile à l'Université du Territoire du Nord	12 775		<i>a</i>		–		Centre de formation transféré à Dili.
Bureaux et entrepôts régionaux	300		<i>a</i>		–		Achèvement de la remise en état des bureaux de district de l'ATNUTO.
Grande embarcation « Olympia Barge »	269 500		<i>a</i>		–		Contrat de location arrivé à expiration en septembre 2000.
23. Fournitures d'entretien	20 833		10 % du loyer		41 667		Dépenses supplémentaires pour le transfert du quartier général de l'ATNUTO.
24. Services d'entretien	3 750		10 % du loyer		3 750		Expérience de la mission.
25. Services collectifs de distribution							
Approvisionnement en électricité sur le plan local	34 000		<i>a</i>		4 167		Dépenses moins élevées en raison de la réception de groupes électrogènes supplémentaires à la fin de la période 2000/01.
Carburant pour la cuisine et le chauffage	–		<i>a</i>		57 500		Expérience de la mission.
Eau en bouteille destinée aux bureaux	17 000		<i>a</i>		58 333		<i>Idem.</i>
Carburant pour les groupes électrogènes	595 242		<i>a</i>		208 333		<i>Idem.</i>
26. Véhicules							
a) Véhicules civils appartenant à l'Organisation des Nations Unies	1 348	1 348					
Remorques	–	–					

Description	Montant précédent	Effectif moyen	Prévisions de dépenses				Explication
			Coût unitaire ou coût journalier		Coût mensuel	Coût annuel	
			Coût standard	Coût journalier			
b) Véhicules militaires appartenant aux contingents	1 324	1 438					
Remorques	638	381					
c) Véhicules loués	33	24					20 véhicules à Dili pour une période de trois mois et quatre véhicules à Darwin.
27. Pièces de rechange et entretien des véhicules	150						
a) Véhicules civils appartenant à l'Organisation des Nations Unies	110		110 550		110		Expérience de la mission.
Remorques	110		80		110		<i>Idem.</i>
b) Véhicules appartenant aux contingents			550				
c) Véhicules loués			110/550				
28. Carburants et lubrifiants							
Véhicules civils	144 937		^a		141 394		Consommation moyenne de 11 litres de carburant par jour; augmentation du prix du carburant de 0,322 à 0,33 dollar le litre; baisse de 5 % en raison de la compression progressive des effectifs de la mission.
Véhicules militaires	600 648		^a		613 442		Consommation moyenne de 50 litres de carburant par jour; augmentation du prix du carburant de 0,322 à 0,33 dollar le litre; plus grand nombre de véhicules; baisse de 15 % en raison de la réduction progressive du personnel.
29. Assurance automobile							
Véhicules civils	30 742		550		32 033		Expérience de la mission.
Véhicules militaires	51 558		550		–		<i>Idem.</i>
Véhicules loués	1 300		^a		1 300		
30. Hélicoptères (nombre)	22	21					
Militaires (légers)							
Alouette III	4	3					
Bell 206	3	3					
Lama	1	1					

Description	Montant précédent	Effectif moyen	Prévisions de dépenses				Explication
			Coût unitaire ou coût		Coût mensuel	Coût annuel	
			Coût standard	journalier			
Militaires (moyens)							
UH-1H	4	4					
UH-1H	1	–					Location pour trois mois, jusqu'en septembre 2000 uniquement.
Puma	2	2					
Militaires (lourds)							
MI-26	1	–					Remplacement par le même matériel dans le cadre d'un contrat commercial.
Civils (moyens)							
Bell 212	1	–					Résiliation de contrat.
Bell 212 AME	1	1					
MI-8 MTV	2	2					
MI-8 MTV	–	2					Remplacement d'un UH-1H et d'un Bell 212.
Super Puma	2	2					
Civils (lourds)							
MI-26	–	1					Remplace le même matériel obtenu précédemment grâce à une lettre d'attribution.
31. Heures de vol de base par mois (pour chaque hélicoptère)							
Militaires (légers)							
Alouette III	30	33					Contrat en vigueur.
Bell 206	47	58					<i>Idem.</i>
Lama	80	80					
Militaires (moyens)							
UH-1H	33	44					Contrat en vigueur.
Puma	80	80					
Militaires (lourds)							
MI-26	50	–					
Civils (moyens)							
Bell 212	40	–					Résiliation de contrat.
Bell 212 AME	45	45					
MI-8 MTV	40	40					
MI-8 MTV	–	40					
Super Puma	45	45					

Description	Montant précédent	Effectif moyen	Prévisions de dépenses				Explication
			Coût unitaire ou coût		Coût mensuel	Coût annuel	
			Coût standard	journalier			
Civils (lourds)							
MI-26	–	40					
32. Heures de vol supplémentaires par mois (pour chaque hélicoptère)							Contrats en vigueur.
Civils (moyens)							
Bell 212	30	–					Résiliation de contrat.
Bell 212 AME	40	40					
MI-8 MTV	30	30					
MI-8 MTV	–	30					
Super Puma	40	40					
Civils (lourds)							
MI-26	–	40					
33. Location d'hélicoptères, heures de vol de base (pour chaque hélicoptère)							Contrats en vigueur.
Militaires (légers)							
Alouette III	21 990		^a	24 189			Augmentation de 30 à 33 heures à 733 dollars par heure.
Bell 206	37 328		^a	46 400			Augmentation de 47 à 58 heures; augmentation du coût de 794 dollars à 800 dollars par heure.
Lama	52 000		^a	60 000			Augmentation du coût de 650 dollars à 750 dollars par heure.
Militaires (moyens)							
UH-1H	22 044		^a	29 392			Augmentation de 33 à 44 heures; coût par heure inchangé.
Puma	240 000		^a	254 000			Augmentation du coût de 3 000 dollars à 3 175 dollars par heure.
Militaires (lourds)							
MI-26	675 000		^a	–			Remplacement par le même matériel grâce à une lettre d'attribution.
Civils (moyens)							
Bell 212	104 200		^a	–			Résiliation de contrat.

Description	Montant précédent	Effectif moyen	Prévisions de dépenses				Explication
			Coût unitaire ou coût journalier		Coût mensuel	Coût annuel	
			Coût standard	Coût journalier			
Bell 212 AME	176 125		^a		181 980	Augmentation du coût de 3 914 dollars à 4 044 dollars par heure.	
MI-8 MTV	140 000		^a		135 000	Baisse du coût de 3 500 dollars à 3 375 dollars par heure.	
MI-8 MTV	–		^a		76 000	40 heures de vol de base à 1 900 dollars par heure.	
Super Puma	229 075		^a		232 740	Augmentation du coût de 5 091 dollars à 5 172 dollars par heure.	
Civils (lourds)							
MI-26	–		^a		508 300	40 heures de vol de base à 12 708 dollars par heure.	
34. Location d'hélicoptères, heures supplémentaires (pour chaque hélicoptère)							
Civils (moyens)							
Bell 212	20 250		^a		–	Résiliation de contrat.	
Bell 212 AME	29 800		^a		28 000	Baisse du coût de 745 dollars à 700 dollars par heure.	
MI-8 MTV	–		^a		–	Pas de coût additionnel pour 30 heures supplémentaires.	
MI-8 MTV	–		^a		4 500	30 heures à 150 dollars par heure.	
Super Puma	43 800		^a		42 000	Baisse du coût de 1 095 dollars à 1 050 dollars par heure.	
Civils (lourds)							
MI-26	–		^a		–	Pas de coût supplémentaire pour 40 heures.	
35. Hélicoptères, carburant (pour chaque hélicoptère)						0,32 dollar le litre de carburant.	
Militaires (légers)							
Alouette III	2 160		^a		2 376	Consommation de 225 litres de carburant par heure; augmentation du nombre d'heures de vol de base.	
Bell 206	5 715		^a		7 053	Consommation de 380 litres de carburant par heure; augmentation du nombre d'heures de vol de base.	

Description	Montant précédent	Effectif moyen	Prévisions de dépenses				Explication
			Coût unitaire ou coût		Coût mensuel	Coût annuel	
			standard	journalier			
(en dollars É.-U.)							
Lama	5 630		^a		5 630	Consommation de 220 litres de carburant par heure.	
Militaires (moyens)							
UH-1H	4 224		^a		5 632	Consommation de 400 litres de carburant par heure; augmentation du nombre d'heures de vol de base.	
Puma	15 360		^a		19 200	Augmentation de la consommation de carburant de 600 à 750 litres par heure.	
Militaires (lourds)							
MI-26	54 400		^a		–	Remplacement par le même matériel grâce à un contrat commercial.	
Civils (moyens)							
Bell 212	8 512		^a		–	Résiliation de contrat.	
Bell 212 AME	10 336		^a		10 336	Consommation de 380 litres de carburant par heure.	
MI-8 MTV	17 920		^a		17 920	Consommation de 800 litres de carburant par heure.	
MI-8 MTV	–		^a		17 920	<i>Idem.</i>	
Super Puma	14 144		^a		14 144	Consommation de 520 litres de carburant par heure.	
Civils (lourds)							
MI-26	–		^a		87 040	Consommation de 3 400 litres de carburant par heure.	
36. Hélicoptères, assurance (pour chaque hélicoptère)	112 300					216 400 Taux actuels pour l'assurance responsabilité civile.	
37. Avions (nombre)	5	4					
Avion léger de transport commercial							
Westwind 1124	1	1					
Avion moyen de transport de fret et de passagers (à turbopropulseur)							
Caribou	2	–					
DHC-7-102	–	1				Remplacement d'un avion moyen.	
Avion-cargo lourd (à turbopropulseur)							

Description	Montant précédent	Effectif moyen	Prévisions de dépenses				Explication	
			Coût standard	Coût unitaire ou coût journalier		Coût mensuel		Coût annuel
				(en dollars É.-U.)				
Lockheed L100-30	2	2					Un avion pour toute la période et un avion pour une période limitée.	
38. Heures de vol de base par mois (pour chaque avion)							Contrats en vigueur.	
Avion léger de transport commercial								
Westwind 1124	40	25						
Avion moyen de transport de fret et de passagers (à turbopropulseur)								
Caribou	50	–						
DHC-7-102	–	50						
Avion-cargo lourd (à turbopropulseur)								
Lockheed L100-30	60	50						
39. Heures de vol supplémentaires par mois (pour chaque avion)							Contrats en vigueur.	
Avion léger de transport commercial								
Westwind 1124	35	25						
Avion moyen de transport de fret et de passagers (à turbopropulseur)								
Caribou	–	–						
DHC-7-102	–	50						
Avion-cargo lourd (à turbopropulseur)								
Lockheed L100-30	40	40						
40. Location d'avions, heures de base (pour chaque avion)								
Avion léger de transport commercial								
Westwind 1124	78 667		^a		67 325		Baisse de 40 à 25 heures; augmentation du coût de 1 967 dollars à 2 693 dollars par heure.	

Description	Montant précédent	Effectif moyen	Prévisions de dépenses				Explication
			Coût unitaire ou coût		Coût mensuel	Coût annuel	
			Coût standard	journalier			
Avion moyen de transport de fret et de passagers (à turbopropulseur)							
Caribou	102 650		^a	–			Résiliation de contrat.
DHC-7-102	–		^a	135 000			2 700 dollars par heure.
Avion-cargo lourd (à turbopropulseur)							
Lockheed L100-30	343 800		^a	–			Remplacement par le même matériel dans le cadre d'un contrat.
Lockheed L100-30	317 100		^a	313 150			Baisse de 60 à 50 heures; augmentation du coût de 5 285 dollars à 6 263 dollars par heure.
41. Location d'avions, heures de vol supplémentaires (pour chaque avion)							
Avion léger de transport commercial							
Westwind 1124	18 900			18 900			756 dollars par heure.
Avion moyen de transport de fret et de passagers (à turbopropulseur)							
Caribou	–			–			
DHC-7-102	–			65 000			1 300 dollars par heure.
Avion-cargo lourd (à turbopropulseur)							
Lockheed L100-30	100 000			100 000			2 500 dollars par heure.
Lockheed L100-30	100 000			100 000			<i>Idem.</i>
42. Avions – carburant (pour chaque avion)			^a				0,32 dollar le litre de carburant.
Avion léger de transport commercial							
Westwind 1124	24 000			16 000			Consommation de 1 000 litres de carburant par heure; diminution du nombre d'heures de base et d'heures de vol supplémentaires.

Description	Montant précédent	Effectif moyen	Prévisions de dépenses				Explication
			Coût unitaire ou coût		Coût mensuel	Coût annuel	
			standard	journalier			
(en dollars É.-U.)							
Avion moyen de transport de fret et de passagers (à turbopropulseur)							
Caribou	10 320				–	Résiliation de contrat.	
DHC-7-102	–				25 600	Consommation de 800 litres de carburant par heure.	
Avion-cargo lourd (à turbopropulseur)							
Lockheed L100-30	80 000				72 000	Consommation de 2 500 litres de carburant par heure; diminution du nombre d'heures de base.	
43. Avions – assurance (total)	105 600		^a			166 000 Taux en vigueur pour l'assurance responsabilité civile	
44. Autres dépenses afférentes aux opérations aériennes							
Services et matériel de contrôle du trafic aérien	154 092		^a		952 092	Pour les services opérationnels aux aéroports de Dili, Baucau et Suai.	
Droits d'atterrissage et manutention au sol	89 317		^a		55 000	Expérience de la mission.	
Conteneurs pour le stockage du carburant	11 400		^a		11 400	Location de conteneurs pour le stockage du carburant pour avions.	
45. Opérations navales							
Frais de location/affrètement	666 000		^a			1 090 000 Diminution de trois à deux navires; remplacement de deux navires obtenus au moyen de lettres d'attribution par deux autres navires obtenus dans le cadre de contrats commerciaux.	
Engin de débarquement lourd	366 000				70 000	Obtenu au moyen d'une lettre d'attribution; arrangement annulé au 31 août 2001.	
Engin de débarquement moyen	300 000				300 000	Pour 10 mois à 30 000 dollars par mois.	
Engin de débarquement lourd	–				720 000	Remplace le navire obtenu au moyen d'une lettre d'attribution; pour neuf mois à 80 000 dollars par mois.	
Carburant	824 900		^a			226 400 Diminution de trois à deux navires; expérience de la mission.	

Description	Montant précédent	Effectif moyen	Prévisions de dépenses				Explication
			Coût unitaire ou coût journalier		Coût mensuel	Coût annuel	
			Coût standard	Coût journalier			
(en dollars É.-U.)							
46. Pièces de rechange et fournitures pour les transmissions	82 242		<i>a</i>		66 667	Expérience de la mission.	
47. Communications par réseaux commerciaux							
Location de répéteurs	66 667		<i>a</i>		58 333	Expérience de la mission.	
INMARSAT	90 000		<i>a</i>		40 000	Remplacement de l'équipement terminal par un équipement plus rentable.	
Appels téléphoniques locaux	1 667		<i>a</i>		1 667		
Appels téléphoniques interurbains (Darwin)	38 333		<i>a</i>		20 000	Expérience de la mission.	
Appels par téléphone mobile	50 000		<i>a</i>		20 000	<i>Idem.</i>	
Valise diplomatique	25 000		<i>a</i>		8 333	Expérience de la mission.	
Service Internet	30 000		<i>a</i>		20 000	<i>Idem.</i>	
Lignes Base de soutien logistique des Nations Unies – New York	–		<i>a</i>		15 000	Établissement de liens de communication directe.	
PABX	–		<i>a</i>		2 400		
Lignes louées (Base de soutien logistique des Nations Unies)	–		<i>a</i>		2 167		
48. Matériel divers (pièces de rechange, réparation et entretien)	25 000		<i>a</i>		25 000	Expérience de la mission.	
49. Vérification extérieure des comptes	70 300		<i>a</i>		115 000	Plan de voyage prévu du Comité des commissaires aux comptes.	
50. Services contractuels							
Nettoyage des camps	30 500		<i>a</i>		12 500	Expérience de la mission; réduction progressive du personnel.	
Blanchissage (personnel militaire)	8 333		<i>a</i>		–	Compris sous « Nettoyage des camps ».	
Coiffeur (personnel militaire)	800		<i>a</i>		750		
Tailleur (personnel militaire)	1 000		<i>a</i>		1 000		

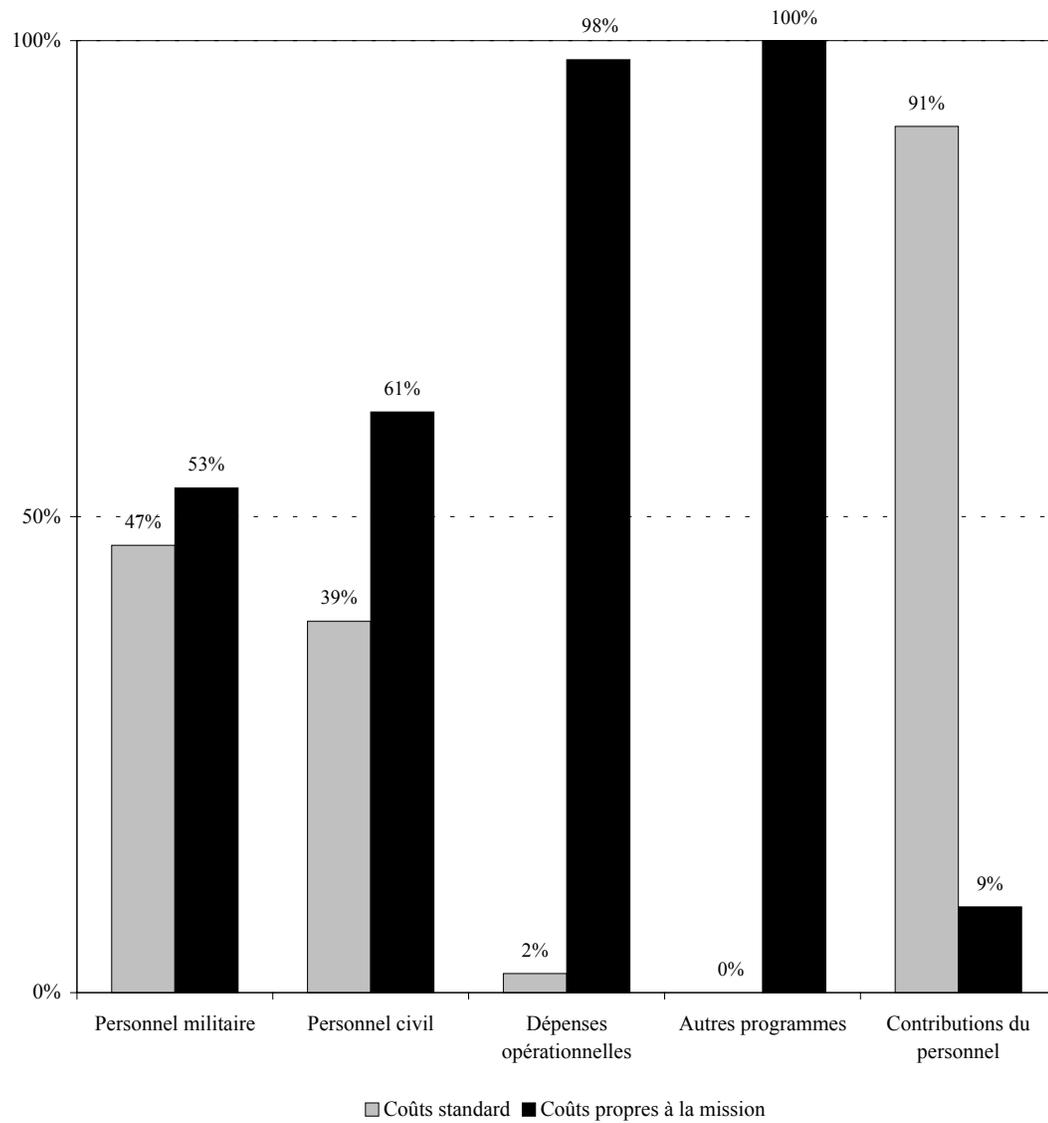
Description	Montant précédent	Effectif moyen	Prévisions de dépenses			Explication	
			Coût unitaire ou coût journalier		Coût mensuel		Coût annuel
			Coût standard	Coût journalier			
(en dollars É.-U.)							
Distribution de carburant pour les opérations de transports, ainsi que pour les opérations aériennes et navales	–		^a	58 667	Précédemment inclus sous « Dépenses de carburant » pour chaque opération.		
Enlèvement des ordures	202 167		^a	172 250	Expérience de la mission.		
Traduction	–		^a	2 500	<i>Idem.</i>		
Location de photocopieuses	153 508		^a	153 508	Contrat en vigueur.		
Restauration	–		^a	30 000	Expérience de la mission et contrat en vigueur.		
Livraison de propane et location de bonbonnes	27 450		^a	4 167	Expérience de la mission.		
Communications/ingénierie	166 667		^a	135 783	Pour 18 personnes chargées des communications et quatre ingénieurs.		
51. Services informatiques	8 383		^a	20 833	Expérience de la mission.		
52. Services de sécurité							
Base de soutien logistique (Darwin)	12 250		^a	12 250			
Gardes de sécurité (Timor oriental)	–		^a	15 500	Gardes locaux payés à la journée.		
53. Services et traitements médicaux	20 000		^a	20 000			
54. Demandes d'indemnisation et règlements	8 333		^a	500	Expérience de la mission.		
55. Dépenses de représentation	1 500		^a	2 000	Expérience de la mission.		
56. Autres services divers	38 000		^a				
Frais bancaires				60 000	Calculés sur la base des frais payés lors de la période précédente.		
Développement de photos				4 167	Expérience de la mission.		
Services mortuaires				4 000	<i>Idem.</i>		
Publicité				833	<i>Idem.</i>		
Autres services				3 000	<i>Idem.</i>		

Description	Montant précédent	Effectif moyen	Prévisions de dépenses				Explication
			Coût unitaire ou coût journalier		Coût mensuel	Coût annuel	
			Coût standard	Coût journalier			
57. Papeterie et fournitures de bureau	50 000				50 000		
58. Fournitures médicales	50 000				50 000		
59. Fournitures sanitaires et articles de nettoyage	9 167				8 000	Expérience de la mission.	
60. Abonnements	500		200		500		
61. Fournitures électriques	3 000		^a		5 000	Transfert du quartier général de l'ATNUTO vers de nouveaux locaux.	
62. Accessoires d'uniformes, drapeaux et autocollants	33 333				25 000	Réduction progressive du personnel.	
63. Matériel pour la défense des périmètres	16 667		^a		5 000	Expérience de la mission.	
64. Cartes opérationnelles	417		^a		200	<i>Idem.</i>	
65. Intendance et magasins	41 667		^a		41 667		
66. Fret et camionnage par les soins d'entreprises privées	125 000		^a		125 000		
67. Fournitures et services relatifs aux élections							
Fournitures	125 000		^a		50 000	Expérience de la mission.	
Consultants	20 833		^a		20 833	Cinq experts électoraux pour cinq mois.	
Services divers	–		^a		44 525	Scruteurs pendant cinq jours pour les élections présidentielles et les élections d'août 2001.	
68. Programmes d'information							
Fournitures et accessoires	7 167		^a		2 500	Expérience de la mission.	
Services contractuels	25 283		^a		17 417	<i>Idem.</i>	
Coûts de production	40 417		^a		25 000	<i>Idem.</i>	

<i>Description</i>	<i>Montant précédent</i>	<i>Effectif moyen</i>	<i>Prévisions de dépenses</i>				<i>Explication</i>
			<i>Coût standard</i>	<i>Coût unitaire ou coût journalier</i>		<i>Coût annuel</i>	
				<i>(en dollars É.-U.)</i>			
69. Formation							
Fournitures	6 667		^a		1 000	Expérience de la mission.	
Services divers	–		^a		14 575	Frais d'inscription aux cours dans la région et ailleurs; expérience de la mission.	

^a Pas de coût standard pour cet objet de dépense.

**B. Répartition des ressources par rubrique du budget :
coûts standard et coûts propres à la mission**



C. Dépenses non renouvelables

(En milliers de dollars des États-Unis, sauf indication contraire)

	(1)	(2)	(3)	(4)=(2)+(3)	(5)	(6)=(4)x(5)
	Nombre d'unités proposé					
	Nombre actuel à remplacer	Nombre d'unités supplémentaires nécessaires	Nombre d'unités total d'unités	Nombre total d'unités	Coût unitaire	Coût total
I. Dépenses opérationnelles						
1. Locaux et hébergement						
a) Aménagement et rénovation des locaux						
Transfert du quartier général de l'ATNUTO vers de nouveaux locaux						1 800,0
Total partiel, rubrique 1 a)						1 800,0
b) Construction de locaux/bâtiments préfabriqués						
Services contractuels pour le transfert d'unités préfabriquées vers les nouveaux locaux du quartier général de l'ATNUTO						258,5
Total partiel, rubrique 1 b)						258,5
Total, rubrique 1						2 058,5
2. Remise en état des infrastructures						
a) Réfection des pistes d'atterrissage						
Remise en état de la caserne de pompiers (Comoro)						55,0
Installation d'un réservoir d'eau (Baucau)						2,0
Réfection de la structure de la tour (Suai)						5,0
Agrandissement de l'aire de trafic (Suai)						275,0
Réfection du terminal (Baucau)						50,0
Forage de puits pour le terrain d'aviation (Suai)						25,0
Remise en peinture des signes et balises des pistes d'atterrissage (Baucau et Suai)						100,0
Réparation des pistes d'atterrissage (Baucau et Suai)						85,0
Installation de clôtures (Suai)						50,0
Enlèvement d'arbres (Suai)						40,0
Restructuration du camp de l'héliport						50,0
Projecteurs de l'hélistation						60,0
Éclairage						60,0
Réfection des pistes d'atterrissage						200,0
Total partiel, rubrique 2 a)						1 057,0

	(1)	(2)	(3)	(4)=(2)+(3)	(5)	(6)=(4)x(5)
	Nombre d'unités proposé					
	Nombre actuel à remplacer	Nombre d'unités supplémentaires nécessaires	Nombre d'unités total d'unités		Coût unitaire	Coût total
b) Réfection des routes						
Réparation de la principale route entre Baucau et Viqueque						1 400,0
Réparation et entretien des principales routes d'approvisionnement						400,0
Total partiel, rubrique 2 b)						1 800,0
c) Réparation des ponts						100,0
Total, rubrique 2						2 957,0
3. Transports						
a) Achat de véhicules						–
b) Matériel d'atelier						28,8
Total, rubrique 3						28,8
4. Opérations aériennes						–
5. Opérations navales						35,0
Coûts de préparation, matériel (retrait d'engin de débarquement lourd)						
6. Transmissions						
a) Matériel de communications						
Émetteur-récepteur par satellite	52	4	–	4	27,0	108,0
Amplificateur à faible niveau de bruit	56	4	–	4	2,0	8,0
Interrupteur de guidage d'ondes	30	2	–	2	2,5	5,0
Interrupteur de protection de modem	32	4	–	4	3,0	12,0
Interrupteur de protection d'émetteur-récepteur	22	4	–	4	3,0	12,0
Modem de satellite	62	9	–	9	7,0	63,0
Routeur Cisco 3810	75	5	–	5	15,0	75,0
Total partiel						283,0
Fret à 15 %						42,4
Total, rubrique 6 a)						325,4
b) Matériel d'atelier et de tests						
Analyseur de voix numérique	–	–	1	1	25,0	25,0
Analyseur de spectre	17	6	–	6	30,0	180,0
Total partiel						205,0

	(1)	(2)	(3)	(4)=(2)+(3)	(5)	(6)=(4)x(5)
	Nombre d'unités proposé					
	Nombre actuel à remplacer	Nombre d'unités supplémentaires	Nombre d'unités nécessaires	Nombre total d'unités	Coût unitaire	Coût total
Fret à 15 %						30,8
Total, rubrique 6 b)						235,8
Total, rubrique 6						561,2
7. Matériel divers						
a) Mobilier de bureau						
Remplacement de matériel obsolète/endommagé (divers)						87,0
Total partiel						87,0
Fret à 15 %						13,0
Total partiel, rubrique 7 a)						100,0
b) Matériel informatique						
Système d'identification (avec caméra numérique)	3	1	–	1	1,0	1,0
Ordinateur de bureau	1 901	60	–	60	2,5	150,0
Imprimante de cartes d'identité	10	3	–	3	9,5	28,5
Imprimante	1 490	60	–	60	0,5	30,0
Unité d'alimentation de sauvegarde de 1 000 VA	415	20	–	20	0,7	13,0
Serveur de dossiers avec système de sauvegarde et de récupération des données	24	4	–	4	33,0	132,0
Systèmes centraux et interrupteurs	193	48	–	48	1,7	81,6
Routeur Cisco	30	8	–	8	1,5	12,0
Interrupteur en fibre optique	10	3	–	3	12,0	36,0
Logiciels (divers)						125,9
Total partiel						610,0
Fret à 15 %						90,0
Total partiel, rubrique 7 b)						700,0
c) Matériel d'observation						4,1
d) Réservoirs d'eau et fosses septiques						50,0
e) Matériel médical et dentaire						
Hæmoglobinomètre	–	–	1	1	10,0	10,0
Divers						230,0
Total partiel						240,0
Fret à 15 %						36,0

	(1)	(2)	(3)	(4)=(2)+(3)	(5)	(6)=(4)x(5)
	Nombre d'unités proposé					
	Nombre actuel à remplacer	Nombre d'unités supplémentaires nécessaires	Nombre d'unités total d'unités		Coût unitaire	Coût total
Total partiel, rubrique 7 e)						276,0
f) Matériel d'hébergement						20,0
g) Matériel divers						145,7
h) Matériel de purification de l'eau						5,0
Total, rubrique 7						1 300,8
8. Fret aérien et de surface						
Transport de matériel appartenant aux contingents						
Rapatriement d'une unité de soutien logistique						375,0
Déploiement d'une unité de soutien logistique						350,0
Rapatriement d'une unité d'infanterie						500,0
Rapatriement d'une unité d'infanterie						100,0
Rapatriement d'une unité d'infanterie						400,0
Rapatriement d'une unité de soutien logistique						375,0
Rapatriement d'une unité d'infanterie						70,0
Déploiement d'une unité de soutien logistique						511,9
Rapatriement d'une unité de soutien logistique						500,0
Total, rubrique 8						3 181,9
Total, catégorie I						10 123,2
II. Autres programmes						
1. Fournitures et services liés aux élections						–
2. Programmes d'information						
Faisceau hertzien de télévision	1	1	–	1	25,0	25,0
Équipement d'un studio de télévision						20,0
Remplacement d'une tour de transmission télévision/radio endommagée	1	1	–	1	125,0	125,0
Total partiel						170,0
Fret à 15 %						25,5
Total, rubrique 2						195,5
3. Programmes de formation						–
4. Programmes de déminage						–
5. Aide au désarmement et à la démobilisation						–
Total, catégorie II						195,5
Total, catégories I et II						10 318,7

Annexe III

Application des recommandations antérieures du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Demande (A/55/531)

Réponse

Le Comité recommande que le Secrétaire général garde à l'étude la question de la structure de l'ATNUTO et lui en rende compte lorsqu'il présentera les futurs projets de budget (par. 4).

Le Comité demande que les informations concernant les activités des organismes et programmes des Nations Unies et les autres partenaires exerçant des activités au Timor oriental continuent d'être fournies à l'avenir sous forme d'annexe, y compris en ce qui concerne le montant des ressources allouées à l'assistance ainsi que le nombre et la classe des agents déployés sur le territoire (par. 11).

Le Comité rappelle et renouvelle sa recommandation antérieure concernant le poste de sous-secrétaire général proposé pour le Chef de cabinet au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général, qui à son avis ne se justifie pas, et demande que l'on réexamine la classe de ce poste pour déterminer si elle n'est pas trop élevée (par. 31 et 32).

Le Comité recommande que l'on veuille à ce que le nombre de postes proposé pour le Bureau du Médiateur soit adéquat (par. 33).

Les organigrammes figurant à l'annexe VI du présent rapport donnent les indications les plus récentes sur la structure de l'ATNUTO.

Ces informations figurent à l'annexe V du présent rapport.

Des informations complémentaires ont été communiquées au Comité consultatif et à la Cinquième Commission. L'Assemblée générale, dans sa résolution 55/228 A du 23 décembre 2000, a décidé de maintenir au rang de sous-secrétaire général le poste de chef de cabinet du Représentant spécial du Secrétaire général.

La question des effectifs du Bureau du Médiateur est périodiquement réexaminée. Le Bureau compte achever ses travaux d'ici mai à 2002.

Annexe IV

Application des recommandations antérieures du Comité des commissaires aux comptes et du Bureau des services de contrôle interne

Recommandation

Suite donnée

Rapport du Comité des commissaires aux comptes (A/55/5, volume II)

Le Comité recommande que l'Administration assure l'application de la règle de gestion financière de l'ONU 104.1, qui veut que les obligations soient constatées par un document approprié d'engagement de dépenses et, par ailleurs, fasse en sorte que les engagements de dépenses soient imputés sur les crédits correspondants de l'exercice approprié (par. 27).

Le Comité rappelle sa recommandation, qui figurait dans le rapport sur les opérations de maintien de la paix pour la période achevée le 30 juin 1999, tendant à ce que l'Administration insiste sur la nécessité de se conformer intégralement aux procédures établies concernant l'utilisation des documents d'engagement de dépenses (par. 112).

Le Comité recommande que l'Administration insiste auprès de toutes les missions pour qu'elles procèdent aux rapprochements bancaires le plus tôt possible, chaque mois, et pour que les responsables au niveau supérieur examinent et approuvent les états de rapprochement bancaire dans les meilleurs délais (par. 153).

L'Administration a informé le Comité que les conclusions des vérifications effectuées concernant l'ATNUTO constituaient un cas exceptionnel et que la mission avait pris note de la nécessité d'appliquer strictement la règle de gestion financière 104.1.

L'Administration a informé le Comité que l'ATNUTO avait pris note de la nécessité de se conformer rigoureusement aux procédures établies concernant l'utilisation des documents d'engagement de dépenses.

L'Administration a informé le Comité que l'ATNUTO avait pris les mesures nécessaires pour que les états de rapprochement bancaire soient examinés en temps voulu.

Annexe V

Activités des organismes, fonds et programmes des Nations Unies au Timor oriental

A. Vue d'ensemble et analyse de l'aide au développement fournie au Timor oriental et de ses incidences sur les activités de coopération du système des Nations Unies

1. Le Représentant spécial du Secrétaire général est le chef de l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (ATNUTO). Les organismes des Nations Unies coopèrent avec l'ATNUTO, sous la direction du Coordonnateur des activités de développement des Nations Unies. Le mandat et le rôle des différents organismes des Nations Unies à cet égard sont indiqués ci-après :

a) L'ATNUTO, par l'intermédiaire du Représentant spécial du Secrétaire général, s'est vu confier la responsabilité générale de l'administration du Timor oriental et est habilitée à exercer l'ensemble des pouvoirs législatifs et exécutifs, y compris l'administration de la justice;

b) Le Programme des Nations Unies pour le développement, par l'intermédiaire du Coordonnateur des activités de développement des Nations Unies, est chargé de la coordination d'ensemble des activités de développement menées par les organismes, fonds et programmes des Nations Unies;

c) La Banque mondiale gère le Fonds d'affectation spéciale multidonateurs pour le Timor oriental, qui fournit une aide financière en vue d'activités de redressement économique et de développement au Timor oriental;

d) Le Fonds monétaire international est l'organisme chef de file pour l'appui destiné à l'Autorité budgétaire centrale de l'Administration transitoire du Timor oriental et au futur gouvernement.

2. L'équipe des Nations Unies en place au Timor oriental comprend des représentants de l'UNICEF, du PAM, de l'OMS, de l'UNOPS, du HCR, du FNUAP, du PNUD, de la Banque mondiale, des Volontaires des Nations Unies, du PAF, de l'OIM et de l'ATNUTO ainsi que de l'Administration transitoire. À l'extérieur du Timor oriental, un appui est également fourni par l'UNESCO et l'OIT.

3. Les organismes des Nations Unies jouent un rôle mobilisateur dans les domaines de l'assistance humanitaire, du développement et de la création de capacités pour compléter les activités financées à l'aide du Fonds d'affectation spéciale pour le Timor oriental, et en collaboration avec l'ATNUTO et l'Administration transitoire au Timor oriental.

4. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, qui a été créé pour coordonner l'assistance apportée immédiatement après les flambées de violence, a accompli un excellent travail et ses effectifs ont entre-temps été réduits, les fonctions liées à la coordination future des activités des Nations Unies pour le Timor oriental étant transférées au Coordonnateur des activités de développement.

5. Les organismes des Nations Unies ont fourni un appui important dans le domaine du relèvement (PNUD, UNOPS et UNICEF) ainsi que pour l'acheminement de l'aide humanitaire (HCR, UNICEF, PAM, FNUAP, PNUD, OMS, FAO, Volontaires des Nations Unies et UNOPS). Ne disposant que de ressources limitées, les organismes des Nations Unies ont apporté une contribution importante dans les domaines dans lesquels ils possèdent des compétences spécialisées et offrent des avantages comparatifs. C'est ainsi que le PNUD a fourni un soutien à l'Administration transitoire au Timor oriental dans le domaine de la gouvernance, a aidé des organisations de la société civile et a mobilisé des ressources ou fourni une assistance pour le compte d'autres donateurs; le HCR a aidé à faire face aux besoins d'urgence des personnes déplacées, en particulier en matière de logement et par le biais d'activités génératrices de revenus; l'UNICEF a apporté son aide pour la formation et le recrutement d'enseignants, ainsi que pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement et la remise en état d'établissements scolaires dans les zones rurales, pour la mise en place d'un système de vaccination systématique et pour la défense des droits de l'enfant. L'OMS a fait de même dans les domaines de la planification en matière de santé publique, de la lutte contre les maladies transmissibles et de la surveillance; l'OIT pour la mise en place de services dans le secteur de l'emploi et la fourniture d'un appui technique aux groupes de travailleurs et d'employeurs qui commencent à se constituer; et la FAO a fourni une aide d'urgence concernant la culture du maïs et la multiplication des semences. En outre, les organismes des Nations Unies ont collaboré étroitement avec l'OIM, qui a joué un rôle important dans les opérations de rapatriement.

6. Lorsque seront achevés les grands programmes coûteux de relèvement, à brève échéance ou dans un avenir pas très éloigné, et du fait de la réduction des effectifs de la mission des Nations Unies pendant la période suivant l'indépendance, les organismes des Nations Unies auront à jouer un rôle de plus en plus important dans le développement du Timor oriental.

B. Aide au développement

Récapitulation de l'aide globale ou développement pour l'année 2000

<i>Source</i>	<i>Montant (dollars É-U)</i>	<i>Pourcentage</i>
Aide multilatérale		
Ventilation :	103 729 773	54
Organismes des Nations Unies (à l'exclusion des institutions financières internationales)	63 299 773	
Dons	Organismes des Nations Unies	
Banque mondiale	40 430 000	
Dons	ATNUTO (Fonds d'équipement pour le Timor oriental)	
Organismes n'appartenant pas au système des Nations Unies	40 478 802	
Dons	5 000 000 (BAsD et autres)	
	21 978 802	
	(Fonds d'affectation spéciale pour le Timor oriental)	21
	13 500 000 ^a (ECHO)	
Aide bilatérale		
Dons	49 300 000	25
Total, aide au développement	193 508 575	100

^a De juillet 2000 à juin 2001 (montant estimatif).

**Aide publique au développement du système
des Nations Unies pour l'année 2000**

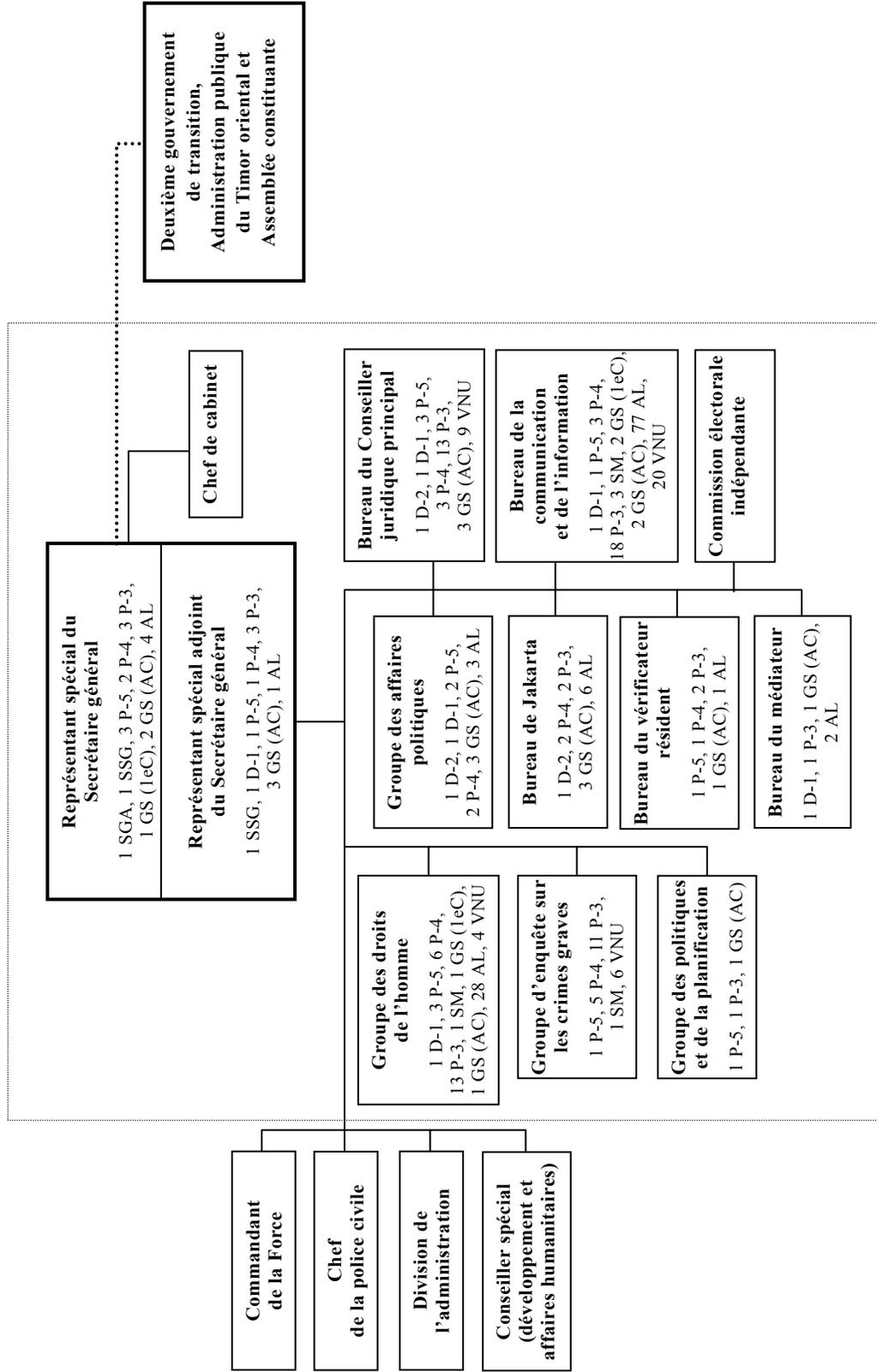
<i>Fonds, programmes et organismes</i>	<i>Montant (dollars É-U)</i>
PNUD	7 832 248 ^a
UNOPS	14 500 000
OIM	1 100 000
UNICEF	5 781 426
HCR	6 809 881
OMS	3 742 394
PAM	13 136 500
FNUAP	990 460
FAO	750 000
Volontaires des Nations Unies	8 656 864
Total	63 299 773

^a Comprend un montant de 4 815 124 dollars d'accords entre le PNUD et l'UNOPS de l'appui administratif.

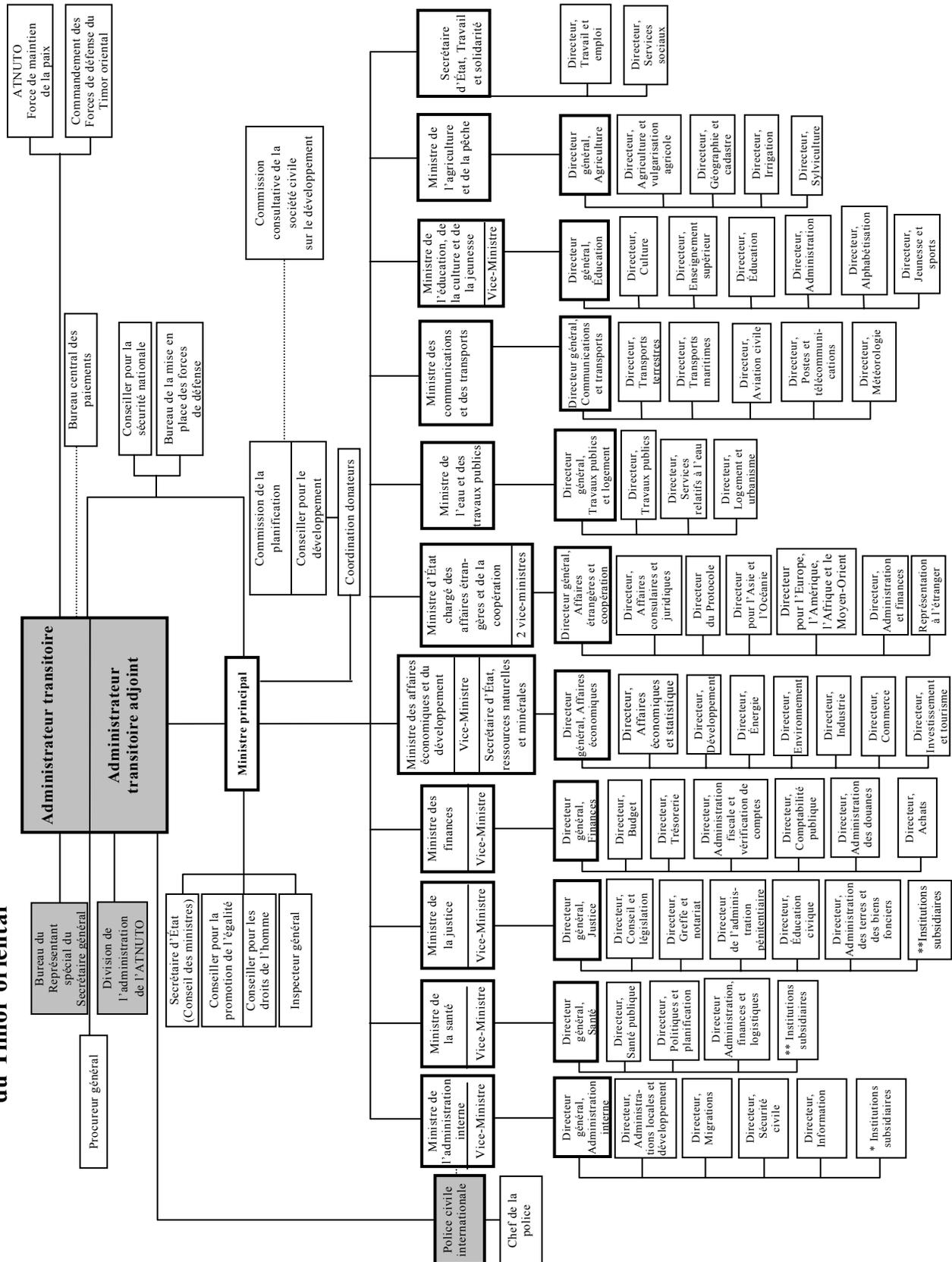
6 **Annexe VI**

Organigrammes

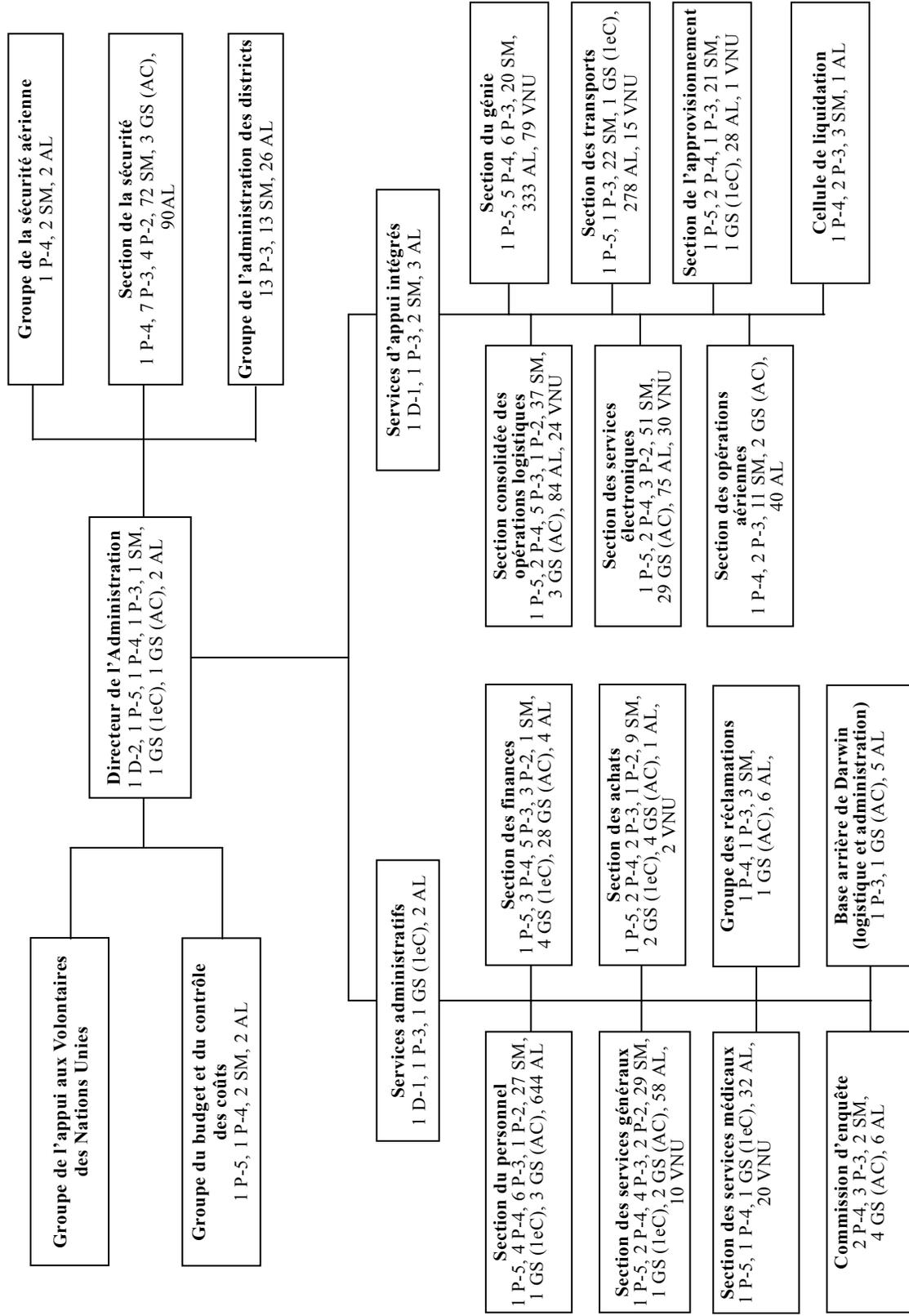
A. Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général et Administrateur transitoire



B. Deuxième gouvernement de transition du Timor oriental et administration publique



C. Division de l'administration



Note : AL : agent local;; GS (1eC) : agent des services généraux (1re classe); GS (AC) : agent des services généraux (autres classes); SM : agent du Service mobile; VNU : Volontaire des Nations Unies.

